



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4707^e séance

Vendredi 14 février 2003, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Fischer	(Allemagne)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	Mme Alvear Valenzuela
	Chine	M. Tang Jiaxuan
	Espagne	Mme Palacio Vallelersundi
	États-Unis d'Amérique	M. Powell
	Fédération de Russie	M. Ivanov
	France	M. Galouzeau de Villepin
	Guinée	M. Traoré
	Mexique	M. Derbez
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Al-Shara'
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Straw

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Douri (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Blix à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. ElBaradei à prendre place à la table du Conseil.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Hans Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, et de M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Je donne maintenant la parole à M. Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies.

M. Blix (*parle en anglais*) : Depuis mon exposé au Conseil de sécurité le 27 janvier, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) a eu deux semaines supplémentaires de travail opérationnel et analytique à New York et d'inspections actives en Iraq. Ceci porte la durée totale des inspections à 11 semaines. Depuis la séance du 27 janvier, nous avons également entendu, le 5 février, l'exposé au Conseil du Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique et le débat qui a suivi. Enfin, M. ElBaradei et moi-même avons tenu une nouvelle série d'entretiens à Bagdad avec nos homologues ainsi qu'avec le Vice-Président Ramadan, les 8 et 9 février.

Je voudrais commencer mon exposé d'aujourd'hui en rendant brièvement compte des activités menées par la COCOVINU en Iraq.

Nous avons continué de renforcer nos capacités. Le bureau régional de Mosul est maintenant pleinement opérationnel à son siège temporaire. Le projet concernant un bureau régional à Basra est également en cours d'élaboration. Notre aéronef Hercules L-100 continue d'effectuer des vols de routine entre Bagdad et Larnaca. Les huit hélicoptères dont nous disposons sont parfaitement opérationnels. Le problème soulevé par l'Iraq concernant le transport d'accompagnateurs dans les zones d'interdiction de survol ayant été réglé, notre mobilité dans ces zones s'est améliorée. Nous comptons accroître l'utilisation des hélicoptères. Le nombre des surveillants irakiens a souvent atteint pendant les inspections une proportion aussi élevée que cinq pour un inspecteur. Lors des négociations en janvier dernier à Bagdad, la partie iraquienne a accepté de maintenir une proportion d'un pour un. La situation s'est améliorée.

Depuis notre arrivée en Iraq, nous avons procédé à plus de 400 inspections sur plus de 300 sites. Toutes les inspections ont été effectuées sans préavis, et l'accès a presque toujours été très rapide. En aucun cas, nous n'avons eu de preuve convaincante que la

partie iraquienne avait été prévenue à l'avance de la venue des inspecteurs.

Les inspections se sont déroulées dans l'ensemble de l'Iraq, sur les sites industriels, les dépôts de munitions, les centres de recherche, les universités, les sites présidentiels, les laboratoires mobiles, les habitations privées, les installations de production de missiles, les camps militaires et les sites agricoles. Sur tous les sites qui avaient fait l'objet d'inspections avant 1998, des activités ont été menées pour établir de nouvelles données de base. Il s'agissait, entre autres, d'identifier la fonction et le contenu de chaque bâtiment, neuf ou ancien, à un site donné. Il s'agissait également de vérifier les équipements précédemment étiquetés, d'appliquer des scellés et des étiquettes, de prélever des échantillons et de conduire des entretiens avec le personnel travaillant sur le site au sujet des activités présentes et passées. Sur certains sites, un géoradar a été utilisé pour examiner les structures souterraines ou les équipements ensevelis.

Grâce aux inspections menées jusqu'ici, nous avons acquis une bonne connaissance du paysage industriel et scientifique iraquien, ainsi que de ses capacités en matière de missiles mais, comme auparavant, nous ne savons pas ce que recèlent chaque grotte et chaque coin. Les inspections aident effectivement à combler les lacunes dans notre connaissance dues à l'absence des inspections de décembre 1998 à novembre 2002.

Plus de 200 échantillons chimiques et plus de 100 échantillons biologiques ont été prélevés à différents sites. Les trois quarts d'entre eux ont été analysés en utilisant nos propres capacités à notre laboratoire d'analyses du Centre de Bagdad. Les résultats à ce jour corroborent les déclarations de l'Iraq.

Nous avons maintenant commencé le processus de destruction d'environ 50 litres de gaz moutarde déclarés par l'Iraq, qui avaient été gardés sous scellés de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) au site de Muthanna. Un tiers de cette quantité a déjà été détruit. La quantité de laboratoire de thiodiglycol, un précurseur du gaz moutarde, que nous avons découvert à un autre site, a également été détruite.

L'effectif total de notre personnel en Iraq dépasse maintenant 250 personnes originaires de 60 pays. Ceci inclut une centaine d'inspecteurs de la COCOVINU,

15 inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), 50 membres d'équipage des avions et 65 membres du personnel d'appui.

Dans ma mise à jour de la situation, présentée au Conseil le 27 janvier dernier, j'ai dit qu'il semble, d'après ce que nous avons vu, que l'Iraq ait décidé, en principe, de coopérer sur les questions de procédure, surtout en fournissant un accès rapide à tous les sites et son aide à la COCOVINU dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire. Cette impression demeure, et nous notons que nous n'avons rencontré jusqu'ici aucun problème dans notre accès aux sites, y compris ceux qui n'avaient jamais été déclarés ou inspectés, ainsi que les sites présidentiels et les résidences privées.

Dans ma dernière mise à jour, j'ai également déclaré qu'il est indispensable que l'Iraq décide de coopérer sur le fond pour que la tâche du désarmement puisse s'achever par le processus d'inspection et pour que les opérations de surveillance puissent se mettre fermement en place. Cette coopération, comme je l'ai noté, exige davantage que l'ouverture de portes. Suivant le libellé de la résolution 1441 (2002), cela exige de l'Iraq qu'il déploie des efforts immédiatement, sans conditions et activement pour régler les questions existantes de désarmement soit en présentant les articles et des programmes proscrits subsistants en vue de leur élimination, soit en présentant des preuves convaincantes de leur élimination.

Dans la situation actuelle, on imaginerait que l'Iraq serait désireux de respecter ses obligations. Alors que nous étions à Bagdad, nous avons rencontré une délégation du Gouvernement sud-africain. Sa présence avait pour objet d'expliquer comment l'Afrique du Sud avait gagné la confiance du monde en démantelant son programme d'armements nucléaires, grâce à une coopération sans faille pendant deux ans avec les inspecteurs de l'AIEA. Je viens d'apprendre que l'Iraq a accepté une offre de l'Afrique du Sud d'envoyer un groupe d'experts en vue de nouveaux entretiens.

Que reste-t-il, s'il reste quoi que ce soit, des armes de destruction massive de l'Iraq et des articles et programmes proscrits connexes? Jusqu'ici, la COCOVINU n'a pas découvert ces armes, juste un petit nombre de munitions chimiques vides, qui auraient dû être déclarées et détruites. Un autre fait – qui revêt une grande importance – est qu'un grand

nombre de ces armes et articles interdits n'ont pas été comptabilisés. Par exemple, un document que l'Iraq a présenté nous laisse supposer que 1 000 tonnes environ d'agents chimiques n'ont pas été comptabilisés. Il ne faut pas en tirer la conclusion hâtive qu'ils existent. Toutefois, cette éventualité n'est pas non plus exclue. S'ils existent, ils devraient être remis pour être détruits. S'ils n'existent pas, il faudrait présenter des preuves crédibles à cet effet.

Nous savons parfaitement que de nombreux services de renseignement gouvernementaux sont convaincus et affirment que des armes, des articles et des programmes interdits subsistent. Le Secrétaire d'État américain a présenté des données pour appuyer ces conclusions. Les gouvernements disposent de nombreuses sources d'information qui ne sont pas à la disposition des inspecteurs. Les inspecteurs, pour leur part, doivent fonder leurs rapports uniquement sur les éléments de preuve qu'ils peuvent eux-mêmes examiner et présenter publiquement. Sans éléments de preuve, aucune assurance ne peut être donnée.

Lors de mes précédents exposés, j'ai noté que d'importantes questions de fond demeurent en suspens ont été énoncées dans deux documents du Conseil de sécurité au début de 1999 et devraient être bien connues de l'Iraq. Je me réfère, notamment, aux questions de l'anthrax, de l'agent neurotoxique VX et des missiles de longue portée, et j'ai déclaré que ces questions « méritent d'être considérées sérieusement par l'Iraq au lieu d'être écartées... » (S/PV.4692, p. 5). La déclaration présentée par l'Iraq le 7 décembre dernier, malgré son volume, a manqué l'occasion de fournir des données et des preuves nouvelles pour répondre aux questions non tranchées. C'est probablement le problème le plus important auquel nous sommes confrontés. Je comprends qu'il ne soit pas toujours facile pour l'Iraq de fournir les preuves nécessaires, mais la tâche de les trouver ne revient pas aux inspecteurs. L'Iraq doit en toute honnêteté s'attaquer à cette tâche et éviter de minimiser l'importance des questions posées.

Dans ma mise à jour de janvier au Conseil, j'ai mentionné les missiles Al Samoud 2 et Al Fatah, les chambres de coulée reconstituées, la construction d'un banc d'essai de moteurs de missiles et l'importation de moteurs-fusées, qui avaient tous été déclarés à la COCOVINU par l'Iraq. J'ai noté qu'Al Samoud 2 et Al Fatah peuvent tout à fait apparaître comme des exemples de systèmes proscrits, car leurs portées

avaient dépassé durant les essais la limite de 150 kilomètres fixée par le Conseil de sécurité. J'avais également noté que l'Iraq avait été prié de cesser les essais en vol de ces missiles tant que la COCOVINU n'aurait pas achevé son examen technique.

Au début de la semaine, les experts en missiles de la COCOVINU se sont entretenus pendant deux jours avec des experts d'un certain nombre d'États membres pour discuter de ces questions. Les experts sont parvenus à la conclusion que, vu les données fournies par l'Iraq, les deux variantes déclarées du missile Al Samoud 2 avaient une portée susceptible de dépasser les 150 kilomètres. Ce système de missiles est donc interdit à l'Iraq en vertu de la résolution 687 (1991) et du plan de surveillance adopté par la résolution 715 (1991). S'agissant d'Al Fatah, les experts jugent nécessaire que l'Iraq apporte des éclaircissements au sujet des données relatives aux missiles avant de pouvoir procéder à une évaluation complète de la capacité du système de missiles.

S'agissant des chambres de coulée, je note ce qui suit : la Commission spéciale (CSNU) avait ordonné et supervisé la destruction des chambres de coulée, qui étaient prévues pour la production du système de missile interdit Badr-2000. L'Iraq a déclaré avoir reconstitué ces chambres. Les experts ont confirmé que les chambres de coulée reconstituées pouvaient toujours être utilisées pour produire des moteurs de missiles ayant une portée nettement supérieure à 150 kilomètres. En conséquence, ces chambres restent interdites.

Les experts ont également étudié les données relatives au banc d'essai de moteurs de missiles dont la construction est sur le point de s'achever et, selon leurs évaluations, il permet de procéder à des essais de moteurs de missiles avec des poussées supérieures au moteur SA-2. Jusqu'ici, le banc d'essai n'a pas été associé à une activité proscrite.

S'agissant des 380 moteurs de missiles SA-2 importés hors du mécanisme d'exportations/importations et en violation du paragraphe 24 de la résolution 687 (1991), les inspecteurs de la COCOVINU ont été informés par l'Iraq lors d'une séance d'information officielle qu'ils allaient être utilisés pour la construction du missile Al Samoud 2, lequel est maintenant proscrit selon l'évaluation. De tels moteurs, qui seraient conçus pour être utilisés dans le cadre de

l'utilisation de ce système de missiles, seraient également proscrits.

J'ai l'intention de communiquer ces conclusions au Gouvernement iraquien.

Lors de la réunion tenue à Bagdad les 8 et 9 février, la partie iraquienne a soulevé certaines questions importantes de désarmement encore non réglées et nous a remis un certain nombre de documents, notamment sur le bacille du charbon et les milieux de culture, sur l'agent innervant XV et la production des missiles. Nos experts, qui se trouvaient à la réunion, ont étudié les documents pendant la soirée du 8 février et rencontré les experts iraqiens dans la matinée du 9 février pour obtenir plus de précisions. Bien qu'aucune nouvelle preuve n'ait été fournie dans les documents et que ceux-ci, aussi bien que les discussions d'experts, n'aient pas permis de régler les questions en suspens, leur présentation pourrait être le signe d'une attitude plus active de la part de la partie iraquienne qui se concentrerait sur les questions en suspens importantes.

La partie iraquienne a suggéré que le problème de la vérification des quantités d'anthrax et des deux précurseurs de l'agent innervant VX, qui selon elle auraient été détruits unilatéralement, pourrait être abordé en utilisant certaines méthodes techniques et analytiques. Bien que les experts poursuivent leur évaluation de ces suggestions, ils ne fondent que peu d'espoirs sur la possibilité d'évaluer les quantités de matériel enfouies dans le sol il y a des années. Il semble donc indispensable de présenter des preuves sous la forme de documents ou de témoignages du personnel à cet égard.

Toujours dans ce contexte, une lettre du 12 février de la Direction nationale de contrôle de l'Iraq pourrait être pertinente. Elle contient une liste comprenant les noms de 83 participants impliqués « dans la destruction unilatérale, dans le domaine chimique, qui a eu lieu pendant l'été 1991 ». Étant donné que l'absence de preuves adéquates de cette destruction a été, et demeure, une des raisons principales expliquant pourquoi on considère que des quantités de produits chimiques n'ont pas été comptabilisés, la présentation d'une liste de personnes susceptibles d'être interviewées sur les actions en question semble utile et relève de la coopération sur le fonds. Je suis sûr que la partie iraquienne fournira une liste similaire comprenant les noms des personnes

ayant participé à la destruction unilatérale d'autres articles proscrits, en particulier dans le domaine biologique.

La partie iraquienne nous a également informés que le mandat de la commission, dont les membres ont été nommés après notre découverte de 12 ogives chimiques vides, avait été élargi afin de rechercher d'autres produits proscrits encore existants. Nous nous en sommes félicités.

Nous avons appris qu'une deuxième commission a maintenant été nommée avec mission de rechercher sur tout le territoire iraquien d'autres documents relatifs à l'élimination des produits et programmes proscrits. Celle-ci est dirigée par l'ancien Ministre du pétrole, le général Amer Rashid, et devrait jouir de pouvoirs très étendus en matière de perquisition dans les bâtiments industriels et administratifs et dans les résidences privées.

Les deux commissions pourraient se révéler des outils utiles pour trouver les articles proscrits qui doivent être détruits et de nouveaux éléments de preuve. Elles doivent à l'évidence oeuvrer rapidement et efficacement pour nous convaincre, ainsi que le monde entier, que leurs efforts sont bien réels.

La question des entretiens privés a été longuement discutée pendant notre réunion à Bagdad. La partie iraquienne a confirmé l'engagement, qui nous a été donné le 20 janvier, d'encourager les personnes qui y sont invitées à accepter ces interviews, ici ou à l'extérieur de l'Iraq. Jusqu'ici, nos entretiens se sont limités à Bagdad. Certaines personnes ont refusé tout entretien en l'absence d'un représentant officiel ou sans la permission de l'enregistrer. Trois personnes, qui avaient préalablement refusé les entretiens aux conditions fixées par la COCOVINU, ont ensuite accepté de s'y prêter, cela juste avant nos entretiens à Bagdad les 8 et 9 février. Ces entretiens se sont révélés instructifs. Aucun autre entretien n'a été accepté selon nos conditions. J'espère que cela changera. Nous pensons que des entretiens réalisés lors de la présence d'une tierce personne et sans enregistrement apporteraient une crédibilité accrue.

À la récente réunion tenue à Bagdad, de même qu'à plusieurs autres occasions antérieures, mon collègue M. ElBaradei et moi-même avons exhorté la partie iraquienne à promulguer une législation qui incorpore les interdictions de l'Organisation des Nations Unies s'agissant des armes de destruction

massive. Nous avons reçu ce matin un message nous informant qu'un décret présidentiel contenant des interdictions en matière d'importation et de production d'armes nucléaires, chimiques et biologiques avait été publié. Nous n'avons pas encore eu le temps d'examiner les détails du texte de ce décret.

Je tiens à faire quelques observations sur le rôle des agences de renseignements s'agissant des inspections en Iraq. Un régime d'inspections crédible exige la pleine coopération de l'Iraq quant au processus, en donnant un accès immédiat et total aux inspecteurs, et quant au fond, en faisant des déclarations complètes appuyées par des informations pertinentes, du matériel et des preuves. Cependant, étant donné que la société iraquienne est fermée et compte tenu des antécédents en matière d'inspection, d'autres sources d'informations, notamment les transfuges et les agences de renseignements gouvernementales, sont nécessaires pour faciliter le processus d'inspection.

Je me souviens qu'en 1991, plusieurs inspections en Iraq, basées sur des informations reçues d'un gouvernement, ont permis de mettre à jour d'importants aspects du programme d'armement nucléaire. On s'est rendu compte qu'une organisation internationale autorisée à réaliser des inspections sans restriction sur le terrain pouvait utilement se servir d'informations communiquées par des gouvernements possédant des yeux dans le ciel, des oreilles sur les ondes, un accès aux transfuges et gardant les yeux rivés et les oreilles collées au marché du matériel lié aux armements. On a compris que les informations détenues par les services de renseignements gouvernementaux pourraient contribuer activement à l'effort international visant à prévenir la prolifération d'armes de destruction massive. Cela reste vrai et nous avons désormais beaucoup d'expérience en la matière.

Les organisations internationales doivent analyser ces informations dans un esprit critique et les exploiter, particulièrement lorsqu'elles proviennent de plusieurs sources. Les agences de renseignement doivent, pour leur part, protéger leurs sources et leurs méthodes. Ceux qui fournissent de telles informations doivent savoir qu'elles demeureront confidentielles et qu'elles seront communiquées à très peu de gens. La COCOVINU a noué de bonnes relations de travail avec les services de renseignements et la quantité d'informations reçues a progressivement augmenté. Cependant, il nous faut reconnaître qu'il y a des

limitations et que les fausses interprétations sont possibles.

Les informations provenant des agences de renseignements ont été utiles à la COCOVINU. Dans un cas, elle nous ont permis de nous rendre dans une résidence privée où l'on a découvert des documents relatifs l'enrichissement de l'uranium au laser. Dans d'autres cas, cependant, ces renseignements nous ont conduits sur des sites où aucun produit proscrit n'a été découvert. Même dans ces cas, toutefois, l'inspection des sites s'est révélée utile pour prouver l'absence de tels produits et que, dans certains cas, il y avait d'autres articles, notamment des munitions conventionnelles. Cela a prouvé que des armes conventionnelles sont déplacées sur le territoire de l'Iraq et que ces déplacements n'étaient pas nécessairement liés aux armes de destruction massive.

Durant sa présentation d'informations provenant des services de renseignements, le Secrétaire d'État des États-Unis a suggéré que l'Iraq s'était préparé aux inspections en nettoyant les sites et en enlevant les preuves de programmes d'armes prosrites. Je voudrais faire ici une observation sur un seul cas, que nous connaissons bien, à savoir sur les camions identifiés par les analystes comme servant à la décontamination chimique dans un dépôt de munitions. C'était un site déclaré et certainement l'un de ceux pour lesquels l'Iraq s'attendait à des inspections. Nous avons noté que les deux images satellites du site ont été prises à plusieurs semaines d'intervalle. Le déplacement de munitions signalé sur le site aurait pu tout aussi bien être une activité de routine qu'un transfert de munitions prosrites avant une inspection imminente. Notre réserve sur ce point n'enlève rien à notre appréciation de l'information en question.

Hier, la COCOVINU a informé les autorités iraquiennes de son intention de commencer à utiliser l'avion de surveillance U-2 au début de la semaine prochaine selon des modalités similaires à celles suivies par la Commission spéciale. Nous sommes également en train de mettre au point des modalités en vue d'utiliser l'avion français Mirage à partir de la fin de la semaine prochaine, ainsi que des drones fournis par le Gouvernement allemand. La proposition russe de fournir un avion Antonov, qui permet une vision nocturne, est bienvenue et figure immédiatement après dans nos projets de renforcement des capacités techniques de la COCOVINU et de l'AIEA. Ces développements sont conformes aux suggestions

présentées dans le document officiel récemment distribué par la France et appelant à un renforcement de nos capacités d'inspection.

Nous avons l'intention d'examiner les possibilités de surveillance des mouvements au sol, notamment ceux des camions. Au vu des renseignements persistants faisant état d'unités mobiles de production d'armes biologiques, de telles mesures pourraient accroître l'efficacité des inspections.

La COCOVINU continue de renforcer ses capacités tant en termes d'effectifs du personnel que de ressources techniques. En me rendant récemment à Bagdad, je me suis arrêté à Vienne pour rencontrer 60 experts qui viennent de finir leur formation générale d'inspection. Ils sont originaires de 22 pays, y compris de pays arabes.

On demande assez souvent à la COCOVINU combien de temps il lui faudra encore pour achever sa tâche en Iraq. La réponse dépend de ce que l'on entend par cette tâche : s'agit-il de l'élimination des armes de destruction massive et des produits et programmes connexes, interdits en 1991 – c'est-à-dire la tâche de désarmement – ou de la surveillance afin de s'assurer qu'aucune nouvelle activité proscrite n'a lieu? Cette dernière tâche, sur laquelle on ne se penche pas souvent, est pourtant extrêmement importante, et non sujette à controverse. Elle exigera une surveillance continue, c'est-à-dire sans limite de temps, jusqu'à ce que le Conseil en décide autrement.

En revanche, la tâche de « désarmement » prévue dans la résolution 687 (1991) et la progression des « tâches clefs en matière de désarmement restant à accomplir », selon la résolution 1284 (1999), ainsi que les « obligations en matière de désarmement » desquelles l'Iraq s'est vu accorder « une dernière possibilité de s'acquitter », au titre de la résolution 1441 (2002), ont toujours dû être effectuées dans un laps de temps plus court. Malheureusement, le degré élevé de coopération demandé à l'Iraq pour le désarmement par inspection n'a pas été présent en 1991. Malgré l'élimination, sous la supervision de la Commission spéciale et de l'AIEA, de grandes quantités d'armes, de produits et d'installations connexes au cours des ans, la tâche était encore inachevée, lorsque les inspecteurs ont été retirés près de huit ans plus tard, fin 1998.

Si l'Iraq avait fourni la coopération nécessaire en 1991, la phase de désarmement, au titre de la résolution

687 (1991) aurait pu être courte, et l'on aurait pu éviter 10 ans de sanctions. Aujourd'hui, trois mois après l'adoption de la résolution 1441 (2002), la période de désarmement par inspection pourrait encore être brève si « l'Iraq coopère immédiatement, inconditionnellement et activement avec la Commission et l'AIEA ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Blix de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M. ElBaradei (*parle en anglais*) : Mon rapport au Conseil aujourd'hui est une mise à jour sur le statut des activités de vérification nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Iraq, conformément à la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité et aux autres résolutions pertinentes. Moins de trois semaines se sont écoulées depuis mon dernier exposé devant le Conseil, le 27 janvier, ce qui est relativement court au regard du processus global d'inspection. Toutefois, je pense qu'il importe que le Conseil reste activement engagé et pleinement informé à ce stade crucial.

La priorité des inspections de l'AIEA est maintenant passée de la « phase de reconnaissance » à la « phase d'enquête ». La « phase de reconnaissance » consistait à rétablir rapidement notre base de connaissances sur les capacités nucléaires de l'Iraq, à vérifier que les activités nucléaires connues pour être menées dans des installations clefs n'avaient pas repris, à vérifier l'emplacement des matières nucléaires et des matières et équipements non-nucléaires pertinents et à identifier les lieux où travaillent actuellement les éléments clefs de l'ancien personnel iraquien. La « phase d'enquête » consiste essentiellement à parvenir à une meilleure compréhension des activités de l'Iraq au cours des quatre dernières années, en particulier dans les domaines recensés par les États comme préoccupants et ceux qui ont été inventoriés par l'AIEA sur la base de sa propre analyse.

Depuis notre exposé du 27 janvier, l'AIEA a procédé à 38 inspections supplémentaires sur 19 sites, ce qui porte le total des inspections à 177, sur 125 sites. L'Iraq a continué de permettre l'accès immédiat à tous ces sites. Au cours des inspections, nous avons recensé certaines installations sur lesquelles nous allons rétablir des systèmes d'endiguement et de surveillance afin de procéder au

suivi systématique des activités associées au matériel à double usage. Pour l'heure, nous procédons à des inspections à répétition pour vérifier que ces matériels ne sont pas utilisés à des fins interdites.

Comme je l'ai dit dans mon dernier rapport au Conseil, nous avons un certain nombre de mesures à la fois à grande échelle et sur des sites précis visant à détecter des signes d'activités nucléaires actuelles ou passées non déclarées en Iraq, en prenant notamment des échantillons environnementaux et en faisant des levés de détection de rayonnements. À cet égard, nous recueillons une grande variété d'échantillons sur les installations inspectées et d'autres sites dans tout l'Iraq, notamment d'eau, de sédiments et de végétation, que nous analysons pour trouver des traces éventuelles d'activités nucléaires.

Nous avons également repris les échantillonnages d'air sur des sites irakiens clefs. Trois des quatre appareils utilisés pour la prise d'échantillons, qui avaient été retirés en décembre 2002 pour une remise en état, sont retournés en Iraq. L'un de ces appareils a été installé sur un emplacement fixe et les deux autres fonctionnent à partir de plates-formes mobiles. Nous avons l'intention d'en accroître le nombre afin d'utiliser au mieux cette technique.

Nous continuons également à multiplier les campagnes de levés gamma effectuées à partir d'un véhicule ou à la main. Le véhicule de levé gamma a été utilisé sur la route des sites d'inspection comme sur les sites eux-mêmes, ainsi que dans des zones urbaines et industrielles. Nous commencerons les levés gamma par hélicoptère dès que le matériel adéquat aura été certifié utilisable sur le modèle d'hélicoptère qui nous a été fourni pour les inspections en Iraq.

L'AIEA a continué ses entretiens avec les membres clefs du personnel irakien. Nous avons pu obtenir récemment quatre entretiens privés, c'est-à-dire sans la présence d'un observateur irakien. Les personnes interrogées ont néanmoins enregistré l'entretien. En outre, les discussions se sont poursuivies avec des techniciens et responsables irakiens dans le cadre des activités d'inspection et des réunions techniques. Je dois noter que lors de notre réunion récente à Bagdad, l'Iraq a confirmé qu'il était disposé à encourager ses administrés à accepter des entretiens privés, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'Iraq.

En réponse à la demande de l'Agence, l'Iraq a allongé la liste du personnel irakien concerné, qui comporte maintenant plus de 300 noms, ainsi que la mention de l'endroit où travaillent actuellement ces personnes. Figurent sur la liste les noms des plus grands scientifiques connus de l'AIEA dans les domaines nucléaires et associés. Nous continuerons néanmoins de solliciter des informations sur le personnel irakien moins important dont le travail peut avoir une incidence en ce qui concerne notre mandat.

Je voudrais maintenant faire une mise au point sur un certain nombre de questions précises sur lesquelles nous nous penchons actuellement. Je dois préciser que peu de temps avant notre récente réunion à Bagdad et sur la base de nos discussions avec nos homologues irakiens, l'Iraq a fourni des documents sur les questions suivantes : la tentative qu'aurait fait l'Iraq d'importer de l'uranium, la tentative d'achat de tubes d'aluminium, l'achat d'aimants et de capacités de production d'aimants, l'utilisation d'octogène (HMX), matière extrêmement explosive, et toutes les questions et sujets de préoccupation restés en suspens depuis 1998, sur chacun desquels je vais maintenant m'arrêter quelques instants.

L'Iraq continue d'affirmer qu'il n'a pas essayé d'importer de l'uranium depuis les années 80. L'AIEA a récemment reçu un complément d'information sur cette question. Nous allons nous pencher dessus avec l'aide, espérons-le, du pays africain qui est censé avoir participé à cette transaction.

L'AIEA continue également son suivi des tentatives irakiennes d'importation de tubes d'aluminium à haute teneur, tentatives reconnues par l'Iraq. Comme les membres le savent, l'Iraq a déclaré qu'elles étaient liées à un programme de rétro-ingénierie des roquettes classiques. L'AIEA a vérifié que l'Iraq avait effectivement fabriqué ce type de roquettes. Néanmoins, nous cherchons encore à savoir si les tubes n'auraient pas plutôt été destinés à la fabrication de centrifugeuses servant à enrichir l'uranium. Dans le cadre de cette enquête, l'Iraq a été prié d'expliquer pourquoi il avait demandé à différents fournisseurs des spécifications à tolérance aussi serrée. L'Iraq a fourni de la documentation relative au projet de rétro-ingénierie et s'est engagé à fournir des échantillons des tubes qu'il recevrait des fournisseurs potentiels. Nous allons continuer d'enquêter plus avant sur ce point.

En réponse aux questions posées à l'Iraq par l'AIEA sur les tentatives d'achat de ce dernier d'une installation de production d'aimants, et son lien possible avec la reprise d'un programme nucléaire, l'Iraq a récemment fourni des documents supplémentaires que nous sommes en train d'examiner.

Au cours d'une inspection liée à l'enquête sur les tubes d'aluminium, les inspecteurs de l'AIEA ont trouvé un certain nombre de documents portant sur les transactions menées en vue de l'acquisition de fibres de carbone, matériau à double usage utilisé par le passé par l'Iraq dans le cadre de son programme clandestin d'enrichissement de l'uranium pour la fabrication de rotors de centrifugeuses à gaz. D'après notre examen de ces documents, la fibre de carbone que l'Iraq voulait acquérir ne devait pas servir à enrichir de l'uranium, les caractéristiques techniques du matériau ne semblant pas conformes avec celles que nécessite la fabrication des tubes de rotors. En outre, nous avons procédé à des inspections de suivi, au cours desquelles nous avons pu observer l'utilisation de ces fibres de carbone dans des applications non nucléaires et prendre des échantillons. L'AIEA va néanmoins poursuivre son enquête sur ce point.

Nous avons également continué à enquêter sur le déplacement et la consommation de l'explosif brisant HMX. Comme je l'ai déjà indiqué, l'Iraq a déclaré que 32 tonnes de HMX, précédemment mises sous scellé par l'AIEA, avaient été transférées pour être utilisées à la production d'explosifs industriels, principalement à des cimenteries, en tant que lanceur pour les explosifs utilisés dans les carrières.

L'Iraq nous a fourni d'autres informations, notamment des documents sur les déplacements et l'utilisation de ce matériau, et les endroits où ce matériau aurait été utilisé ont été soumis à des inspections. Toutefois, vu la nature de l'utilisation des explosifs Brisants, il se peut que l'AIEA ne soit pas en mesure de parvenir à une conclusion sur l'utilisation finale de ce matériau. Bien que rien n'indique que ce matériau ait été utilisé à une application autre que celle déclarée par l'Iraq, nous ne disposons d'aucun moyen technique de vérifier quantitativement l'utilisation déclarée de ce matériau dans des explosions. Nous continuerons de suivre cette question en examinant les pratiques minières civiles en Iraq et par le biais d'entretiens avec du personnel iraquien clef impliqué dans d'anciennes activités pertinentes de recherche et de développement.

Nous avons achevé un examen plus détaillé des 2 000 pages de documents trouvées le 16 janvier dans la résidence privée d'un chercheur iraquien. Les documents portent essentiellement sur des lasers, y compris l'utilisation de la technologie des lasers pour enrichir l'uranium. Ce sont des rapports techniques, des minutes de réunions, y compris celles du Comité permanent des applications des lasers, des notes personnelles, des exemplaires de publications et des thèses de recherches d'étudiants, et un certain nombre de documents administratifs dont certains étaient marqués « secret ». Bien que ces documents aient fourni des détails supplémentaires sur les efforts de développement de l'Iraq dans le domaine de l'enrichissement par laser, ils renvoient à des activités ou à des sites dont l'AIEA a déjà connaissance et semblent être des dossiers personnels du chercheur chez qui ils ont été trouvés. Rien dans ces documents ne modifie les conclusions auxquelles l'AIEA est déjà parvenue sur l'ampleur du programme d'enrichissement par laser de l'Iraq. Nous continuons néanmoins de faire valoir auprès de l'Iraq qu'il doit rechercher et remettre tous les documents, personnels ou autres, qui pourraient relever de notre mandat.

La semaine dernière, l'Iraq a également remis à l'AIEA des documents relatifs à des questions et à des préoccupations qui, depuis 1998, nécessitent des précisions supplémentaires, notamment en ce qui concerne la conception d'armes et de centrifugeuses. Toutefois, ces documents ne contenaient aucune information nouvelle.

Il faut espérer que les nouvelles commissions établies par l'Iraq pour rechercher de nouveaux documents et de nouveaux matériels en rapport avec ses programmes d'armes de destruction massive permettront de découvrir des documents et autres preuves qui devraient pouvoir nous aider à clarifier les questions et préoccupations restantes, ainsi que d'autres domaines de préoccupation.

Enfin, comme M. Blix l'a dit plus tôt, j'ai appris ce matin par le Directeur général de la Direction de la surveillance nationale de l'Iraq qu'une législation nationale interdisant les activités proscrites avait été adoptée aujourd'hui. Le règlement de cette question juridique de longue date a été, à mon avis, un pas dans la bonne direction afin que l'Iraq prouve sa volonté de respecter ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité.

Dans les prochaines semaines, l'AIEA continuera à accroître ses capacités d'inspection de plusieurs façons, notamment en recourant, comme elle le fait déjà beaucoup, à des inspections sans préavis sur tous les sites pertinents en Iraq. Pour renforcer et accélérer notre capacité à enquêter sur les questions qui nous préoccupent, et pour remettre en place et renforcer notre système actuel de contrôle et de vérification, qui a été arrêté en 1998, nous nous proposons d'accroître le nombre des inspecteurs et du personnel d'appui. Nous allons également ajouter des analystes et des traducteurs pour renforcer les analyses des documents et des autres résultats des inspections. Nous comptons accroître le nombre d'experts des douanes et des achats pour le suivi des importations en Iraq. Nous allons aussi intensifier et étendre la portée des réunions techniques et des entretiens privés avec le personnel iraquien, selon les modalités et les lieux que nous aurons choisis, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq.

En outre, nous avons l'intention d'accroître nos capacités pour suivre presque en temps réel les activités relatives au matériel à double usage, et mettre en oeuvre plusieurs composantes supplémentaires de contrôle environnemental à grande échelle afin d'identifier des traces laissées par des matières et activités nucléaires.

Nous espérons continuer à recevoir des États des informations admissibles qui relèvent de notre mandat. Maintenant que l'Iraq a accepté l'utilisation de toutes les plates-formes de surveillance aérienne proposées par les États fournissant un appui à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et à l'AIEA, y compris les U-2, les Mirages IV, les Antonovs et les drones, nous prévoyons de les utiliser tous pour appuyer nos activités d'inspection, notamment afin de suivre les mouvements à l'intérieur et autour des sites inspectés.

Le Gouvernement iraquien a réitéré la semaine dernière son engagement à respecter les obligations imposées par le Conseil de sécurité et à coopérer pleinement et activement avec les organismes d'inspections. Si l'Iraq respecte son engagement, les mesures que j'ai citées contribueront à l'efficacité du processus d'inspection.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, l'AIEA avait conclu, en décembre 1998, qu'elle avait neutralisé le programme nucléaire passé de l'Iraq et que donc, il ne restait plus à l'époque de questions de

désarmement non résolues. Donc, notre priorité depuis la reprise des inspections en Iraq il y a deux mois et demi a été de vérifier si l'Iraq a repris son programme nucléaire dans les années qui se sont écoulées depuis.

À ce jour, nous n'avons aucune preuve d'activités nucléaires ou connexes interdites en Iraq. Néanmoins, comme je viens de le dire, un certain nombre de questions font encore l'objet d'enquêtes, et nous ne sommes pas encore en mesure de parvenir à une conclusion, bien que dans certains cas, nous fassions des progrès. À cette fin, nous comptons utiliser pleinement l'autorité qui nous a été conférée au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de mettre en place toutes les capacités nécessaires au processus d'inspection.

Dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance des informations que peuvent nous donner les États pour nous aider à évaluer si les informations données par l'Iraq sont exactes et complètes.

L'expérience de l'AIEA dans le domaine de la vérification nucléaire montre qu'il est possible, notamment avec des systèmes de vérification intrusifs, de savoir si un État a ou n'a pas un programme d'armes nucléaires, même sans la pleine coopération de l'État inspecté. Néanmoins, une coopération rapide, entière et active de l'Iraq, comme la demande la résolution 1441 (2002), permettra d'accélérer le processus. Surtout, cela nous permettra d'obtenir toute l'assurance que demande le Conseil de sécurité en ce qui concerne l'Iraq, compte tenu des anciens programmes clandestins d'armes de destruction massive de ce pays et des anciens schémas de coopération. J'espère que les engagements pris récemment à Bagdad continueront de se traduire en actions concrètes et soutenues.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. ElBaradei de son exposé.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je tiens à rappeler l'accord qui a été conclu entre nous, à savoir que tous les participants limiteront leur déclaration à sept minutes au plus, de façon à permettre au Conseil de respecter son calendrier.

Je donne maintenant la parole à M. Farouk Al-Shara', Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

M. Al-Shara' (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Il y a trois mois, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002). La Syrie s'est associée au consensus après s'être clairement entendu dire que le fait de voter pour le projet de résolution signifiait que l'on allait sérieusement oeuvrer au règlement pacifique de la question du désarmement de l'Iraq et de son programme d'armes de destruction massive, et que cela ne servirait pas de prétexte pour livrer une guerre contre l'Iraq.

M. Blix et M. ElBaradei, qui viennent de présenter leurs rapports, ont fait état des progrès qui ont été accomplis pendant la période qui s'est écoulée depuis la dernière fois qu'ils ont présenté leurs rapports au Conseil. Cela veut dire qu'en deux semaines seulement, des progrès substantiels ont été réalisés dans le travail des inspecteurs. Ces progrès ont atteint leur point culminant aujourd'hui, avec l'adoption par l'Iraq d'une loi interdisant les armes de destruction massive. Les progrès prouvent que les missions d'inspection produisent des résultats importants grâce au dialogue, à la coopération et à la confiance mutuelle entre les inspecteurs et l'Iraq. Par conséquent, le Conseil doit continuer à appuyer la mission des inspecteurs et leur donner suffisamment de temps pour mener à bien leur tâche, conformément à la résolution 1441 (2002).

Notre région se trouve à un carrefour dangereux, tergiversant entre la paix et la guerre. Notre région a énormément souffert du fléau de nombreuses guerres, et elle continue de subir à ce jour les conséquences d'une politique raciste dirigée contre un peuple palestinien sans défense, une politique basée sur l'occupation et les implantations, qui s'emploie à détruire l'homme et son habitat.

Depuis 1973, le monde entier nous conseille de rechercher un règlement pacifique au conflit arabo-israélien, de normaliser nos relations avec Israël et de coopérer avec lui dans de nombreux domaines, bien que ce pays, premièrement continue d'occuper des territoires syriens, libanais et palestiniens, d'y construire des implantations et de menacer ses voisins. Deuxièmement, Israël continue d'avoir toutes sortes d'armes de destruction massive; il est le seul à posséder l'arme nucléaire et il rejette toute inspection et tout contrôle internationaux, à la différence des autres États du Moyen-Orient qui, eux, ont accepté ces inspections et ces contrôles internationaux. Troisièmement, Israël continue de faire fi de toutes les

résolutions pertinentes de l'ONU – soit plus de 500 d'entre elles – dont 31 adoptées par le Conseil de sécurité. Israël refuse de reconnaître un État palestinien indépendant, principe qui a été avalisé par la communauté internationale, y compris par les États-Unis d'Amérique. Même lorsque les États-Unis ont voté pour la majorité de ces résolutions, ces dernières sont restées lettre morte, « de l'encre sur le papier », pour reprendre une expression arabe. Leur encre a terni, le papier a jauni et, miraculeusement, Sharon est devenu un « homme de paix ».

Dans ce contexte, qu'il me soit permis de demander où en est l'Iraq aujourd'hui? L'Iraq n'a-t-il pas reconnu l'État du Koweït et ses frontières internationales délimitées par le Conseil de sécurité? Une zone d'exclusion aérienne n'a-t-elle pas été imposée dans les parties nord et sud du pays sans aucun fondement légitime qui soit de nature à justifier une telle interdiction? L'Iraq n'a-t-il pas ouvert toutes ses portes aux inspecteurs, sans conditions et sans réserves? N'a-t-il pas coopéré de façon positive avec eux, à un moment où Israël rejette toute forme d'inspection de ses installations nucléaires? Dans ce contexte paradoxal, n'a-t-on pas le droit de se demander si ces politiques révèlent un système de deux poids, deux mesures? Ou faudrait-il en déduire que le danger réel tient au fait que ces politiques sont délibérément conçues pour mettre l'Iraq et la Palestine, en particulier, et le monde arabo-musulman en général dans une situation difficile telle que leur sort présent et futur sera compromis et que l'avenir du monde entier sera mis en danger?

Nous sommes en faveur d'une solution pacifique à la question iraquienne. Le bon sens dit qu'il n'y a pas d'autre alternative à une telle solution. Du fait de notre voisinage avec l'Iraq et de notre grande expérience de ce qui se passe actuellement autour de nous, nous comprenons plus que quiconque que c'est la première guerre dans la région du Moyen-Orient qui soit unanimement rejetée par les Arabes. La grande majorité des peuples du monde dit non à cette guerre.

Cette guerre aura de sérieuses conséquences pour l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et de son peuple. Cela débordera dans la région tout entière. La guerre conduira à une anarchie totale et ne profitera qu'à ceux qui veulent semer la crainte et la destruction partout. Ceux qui battent les tambours de la guerre ne cachent pas que leur objectif n'est pas de désarmer l'Iraq ou de détruire ses armes de destruction massive.

Ils ont plutôt un programme secret qu'ils veulent mettre en oeuvre dans la région tout entière et dont le prélude est la guerre contre l'Iraq. S'ils voulaient seulement éliminer les armes de destruction massive de l'Iraq, ils l'auraient fait en appuyant le travail des inspecteurs et en leur donnant suffisamment de temps pour qu'ils puissent s'acquitter de leur tâche.

Nous appuyons un règlement pacifique de la question iraquienne car nous sommes persuadés que l'option de la guerre sapera la coalition internationale contre le terrorisme. Les premiers signes de cette érosion apparaissent déjà sur le théâtre afghan. Nous n'en exposerons pas les détails aux membres du Conseil qui ne doivent que trop bien les connaître. Le simple fait de penser que la guerre constitue une option possible pour le Conseil de sécurité prouve en soi non seulement l'incapacité du Conseil de sécurité de s'acquitter de ses tâches mais également l'échec de l'ordre international tout entier. Dans ces circonstances, nous estimons qu'il n'y a pas d'autre option que de respecter la Charte des Nations Unies et de recourir à ses institutions aux fins de préserver la paix, la sécurité et la prospérité mondiales, au lieu de mettre le monde pendant des mois au bord du gouffre.

Les efforts déployés par des membres éminents du Conseil de sécurité pour souligner la nécessité de rechercher une solution pacifique aux fins d'appliquer la résolution 1441 (2002) nous donnent l'espoir que l'ordre mondial est toujours en bon état. Nous rendons hommage aux efforts consentis par la France, l'Allemagne, la Russie, la Chine ainsi que par la majorité des autres États membres du Conseil de sécurité qui s'emploient totalement à promouvoir le rôle de l'ONU, sa Charte et son rôle central. Ces efforts doivent être reconnus par tous.

Nous avons examiné les propositions françaises visant à renforcer le travail des inspecteurs. Les inspections ont produit énormément de résultats qui n'auraient pas pu être obtenus par le recours à la force militaire. Nous appuyons par conséquent l'idée française car c'est une réelle alternative à la guerre. Elle constitue la base du renforcement du régime d'inspection, afin de lui permettre de mener à bien au plus vite la tâche qui lui a été confiée. L'accomplissement de cette tâche conduira à la levée immédiate, grâce aux mesures appropriées, des sanctions imposées à l'Iraq aux termes de la résolution 687 (1990) du Conseil de sécurité. Il en résultera également la mise en oeuvre du paragraphe 14 de cette

résolution, qui prône l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte de tous les types d'armes de destruction massive – nucléaires, biologiques, bactériologiques et chimiques – dans tous les États sans exception, y compris Israël, qui, à lui seul, s'est doté de tous ces types d'armes létales.

En conclusion, l'heure est véritablement historique. Au XXI^e siècle, la guerre n'est pas un jeu. Il s'agit désormais d'une tragédie condamnée par l'histoire. Ouvrons en faveur de la paix car nous pourrions l'instaurer si nous cherchons sincèrement à y parvenir, en faisant preuve d'une détermination et d'une volonté politique sans faille. Cela est tout à fait possible pour ceux qui sont fidèles à la Charte des Nations Unies, laquelle, une fois que tout a été dit et que tout a été fait, demeure l'unique autorité capable de maintenir la paix et la sécurité dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Dominique Galouzeau de Villepin.

M. Galouzeau de Villepin (France) : Je remercie M. Blix et M. ElBaradei pour les indications qu'ils viennent de nous fournir sur la poursuite des inspections en Iraq. Je tiens de nouveau à leur exprimer la confiance et le plein soutien de la France dans leur mission.

On sait le prix que la France attache, depuis l'origine de la crise iraquienne, à l'unité du Conseil de sécurité. Cette unité repose aujourd'hui sur deux éléments essentiels.

Nous poursuivons ensemble l'objectif d'un désarmement effectif de l'Iraq. Nous avons, en ce domaine, une obligation de résultat. Ne mettons pas en doute notre engagement commun en ce sens. Nous assumons collectivement cette lourde responsabilité, qui ne doit laisser place ni aux arrière-pensées, ni aux procès d'intention. Soyons clairs : aucun d'entre nous n'éprouve la moindre complaisance à l'égard de Saddam Hussein et du régime iraquien.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1441 (2002), nous avons collectivement marqué notre accord avec la démarche en deux temps proposée par la France : le choix du désarmement par la voie des inspections et, en cas d'échec de cette stratégie, l'examen par le Conseil de sécurité de toutes les options, y compris celle du recours à la force. C'est

bien dans ce scénario d'échec des inspections, et dans ce cas seulement, que pourrait se justifier une seconde résolution.

La question qui se pose aujourd'hui est simple : considérons-nous en conscience que le désarmement par les missions d'inspection est désormais une voie sans issue? Ou bien estimons-nous que les possibilités en matière d'inspection offertes par la résolution 1441 (2002) n'ont pas encore été toutes explorées?

En réponse à cette question, la France a deux convictions : la première, c'est que l'option des inspections n'a pas été conduite jusqu'à son terme et peut apporter une réponse efficace à l'impératif du désarmement de l'Iraq; la deuxième, c'est qu'un usage de la force serait si lourd de conséquences pour les hommes, pour la région et pour la stabilité internationale qu'il ne saurait être envisagé qu'en dernière extrémité.

Or, que venons-nous d'entendre à travers les rapports de MM. Blix et ElBaradei? Nous venons d'entendre que les inspections donnent des résultats. Bien sûr, chacun d'entre nous veut davantage. Et nous continuerons ensemble à faire pression sur Bagdad pour obtenir plus. Mais les inspections donnent des résultats.

Lors de leur précédente intervention au Conseil de sécurité le 27 janvier, le Président exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avaient identifié précisément les domaines dans lesquels des progrès étaient attendus. Sur plusieurs de ces points, des avancées significatives ont été obtenues.

Dans les domaines chimique et biologique, les Iraquiens ont remis de nouveaux documents aux inspecteurs. Ils ont aussi annoncé la création de commissions d'investigation, dirigées par les anciens responsables des programmes d'armement, conformément aux demandes de M. Blix. Dans le domaine balistique, les informations fournies par l'Iraq ont permis aux inspecteurs de progresser également. Nous détenons avec précision les capacités réelles du missile Al Samoud. Maintenant, il convient de procéder au démantèlement des programmes non autorisés, conformément aux conclusions de M. Blix. Dans le domaine nucléaire, des informations utiles ont été transmises à l'Agence internationale de l'énergie

atomique sur les points importants évoqués par M. ElBaradei le 27 janvier dernier : l'acquisition d'aimants susceptibles de servir à l'enrichissement d'uranium et la liste des contacts entre l'Iraq et le pays susceptible de lui avoir fourni de l'uranium.

Nous sommes bien là au coeur de la logique de la résolution 1441 (2002), qui doit assurer l'efficacité des inspections grâce à une identification précise des programmes prohibés, puis à leur élimination. Nous sommes tous conscients que le succès des inspections suppose que nous aboutissions à une coopération pleine et entière de l'Iraq. La France n'a cessé de l'exiger.

Des progrès réels commencent à apparaître. L'Iraq a accepté le survol de son territoire par des appareils de reconnaissance aérienne. Il a permis que des scientifiques iraqiens soient interrogés sans témoin par les inspecteurs. Un projet de loi prohibant toutes les activités liées aux programmes d'armes de destruction massive est en cours d'adoption, conformément à une demande ancienne des inspecteurs. L'Iraq doit fournir une liste détaillée des experts ayant assisté en 1991 aux destructions des programmes militaires.

La France attend bien entendu que ces engagements soient durablement vérifiés. Au-delà, nous devons maintenir une forte pression sur l'Iraq pour qu'il aille plus loin dans la voie de la coopération.

Ces progrès nous confortent dans la conviction que la voie des inspections peut être efficace. Mais nous ne devons pas nous dissimuler l'ampleur du travail restant à accomplir : des questions doivent être encore élucidées, des vérifications doivent être conduites, des installations ou des matériels doivent sans doute encore être détruits.

Pour ce faire, nous devons donner aux inspections toutes les chances de réussir. J'ai fait des propositions, le 5 février, devant le Conseil. Depuis lors, nous les avons précisées dans un document de travail adressé à MM. Blix et ElBaradei et communiqué aux membres du Conseil. Quel est leur esprit? Il s'agit de propositions pratiques et concrètes, qui peuvent être mises en oeuvre rapidement et qui sont destinées à renforcer l'efficacité des opérations d'inspection. Elles s'inscrivent dans le cadre de la résolution 1441 (2002) et ne nécessitent par conséquent aucune nouvelle résolution du Conseil. Elles doivent venir à l'appui des efforts menés par MM. Blix et ElBaradei. Ils sont

naturellement les mieux à même de nous dire celles d'entre elles qu'ils souhaitent retenir pour assurer la meilleure efficacité de leurs travaux.

Dans leur rapport, ils nous ont fait des commentaires utiles et opérationnels. La France a déjà annoncé qu'elle tenait des moyens supplémentaires à la disposition de MM. Blix et ElBaradei, à commencer par ses appareils de surveillance aérienne, Mirage IV.

Alors oui, j'entends bien les critiques. Il y a ceux qui pensent que dans leur principe, les inspections ne peuvent avoir aucune efficacité. Mais je rappelle que c'est le fondement même de la résolution 1441 (2002) et que les inspections donnent des résultats. On peut les juger insuffisantes, mais elles sont là.

Il y a ceux qui croient que la poursuite du processus d'inspection serait une sorte de « manoeuvre de retardement » visant à empêcher une intervention militaire. Cela pose naturellement la question du temps imparti à l'Iraq. Nous sommes là au centre des débats. Il y va de notre crédibilité et de notre esprit de responsabilité. Ayons le courage de mettre les choses à plat.

Il y a deux options. L'option de la guerre peut apparaître a priori la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. Et ne nous voilons pas la face : cela sera long et difficile, car il faudra préserver l'unité de l'Iraq, rétablir de manière durable la stabilité dans un pays et une région durement affectés par l'intrusion de la force. Face à de telles perspectives, il y a l'alternative offerte par les inspections, qui permet d'avancer de jour en jour dans la voie d'un désarmement efficace et pacifique de l'Iraq. Au bout du compte, ce choix-là n'est-il pas le plus sûr et le plus rapide?

Personne ne peut donc affirmer aujourd'hui que le chemin de la guerre sera plus court que celui des inspections. Personne ne peut affirmer non plus qu'il pourrait déboucher sur un monde plus sûr, plus juste et plus stable, car la guerre est toujours la sanction d'un échec. Serait-ce notre seul recours face aux nombreux défis actuels?

Donnons par conséquent aux inspecteurs des Nations Unies le temps nécessaire à la réussite de leur mission. Mais soyons ensemble vigilants et demandons à M. Blix et à M. ElBaradei de faire régulièrement rapport au Conseil. La France, pour sa part, propose un nouveau rendez-vous, le 14 mars, au niveau

ministériel, pour évaluer la situation. Nous pourrions alors juger des progrès effectués et de ceux restant à accomplir.

Dans ce contexte, l'usage de la force ne se justifie pas aujourd'hui. Il y a une alternative à la guerre : désarmer l'Iraq par les inspections. De plus, un recours prématuré à l'option militaire serait lourd de conséquences. L'autorité de notre action repose aujourd'hui sur l'unité de la communauté internationale. Une intervention militaire prématurée remettrait en cause cette unité, ce qui lui enlèverait sa légitimité et, dans la durée, son efficacité. Une telle intervention pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité de cette région meurtrie et fragile. Elle renforcerait le sentiment d'injustice, aggraverait les tensions et risquerait d'ouvrir la voie à d'autres conflits.

Nous partageons tous une même priorité, celle de combattre sans merci le terrorisme. Ce combat exige une détermination totale. C'est, depuis la tragédie du 11 septembre, l'une de nos responsabilités premières devant nos peuples. Et la France, qui a été durement touchée à plusieurs reprises par ce terrible fléau, est entièrement mobilisée dans cette lutte qui nous concerne tous et que nous devons mener ensemble. C'est le sens de la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 20 janvier, à l'initiative de la France.

Il y a 10 jours, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Powell, a évoqué des liens supposés entre Al-Qaida et le régime de Bagdad. En l'état actuel de nos recherches et informations menées en liaison avec nos alliés, rien ne nous permet d'établir de tels liens. En revanche, nous devons prendre la mesure de l'impact qu'aurait sur ce plan une action militaire contestée actuellement. Une telle intervention ne risquerait-elle pas d'aggraver les fractures entre les sociétés, entre les cultures, entre les peuples, fractures dont se nourrit le terrorisme?

La France l'a toujours dit : nous n'excluons pas la possibilité, qu'un jour, il faille recourir à la force si les rapports des inspecteurs concluaient à l'impossibilité pour les inspections de se poursuivre. Le Conseil devrait alors se prononcer, et ses membres auraient à prendre toutes leurs responsabilités. Et dans une telle hypothèse, je veux rappeler ici les questions que j'avais soulignées lors de notre dernier débat, le 5 février, et auquel nous devons bien répondre. En quoi la nature et l'ampleur de la menace justifient-elles

le recours immédiat à la force? Comment faire en sorte que les risques considérables d'une telle intervention puissent être réellement maîtrisés?

En tout état de cause, dans une telle éventualité, c'est bien l'unité de la communauté internationale qui serait la garantie de son efficacité. De même, ce sont bien les Nations Unies qui resteront demain, quoi qu'il arrive, au cœur de la paix à construire. À ceux qui se demandent avec angoisse quand et comment nous allons céder à la guerre, je voudrais dire que rien, à aucun moment, au sein de ce Conseil de sécurité ne sera le fait de la précipitation, de l'incompréhension, de la suspicion ou de la peur. Dans ce temple des Nations Unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres doivent nous conduire à donner la priorité au désarmement dans la paix.

Et c'est un vieux pays, la France d'un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui, qui a connu les guerres, l'occupation, la barbarie. Un pays qui n'oublie pas et qui sait tout ce qu'il doit aux combattants de la liberté venus d'Amérique et d'ailleurs. Et qui pourtant n'a cessé de se tenir debout face à l'Histoire et devant les hommes. Fidèle à ses valeurs, il veut agir résolument avec tous les membres de la communauté internationale. Il croit en notre capacité à construire, ensemble, un monde meilleur.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Soledad Alvear Valenzuela, Ministre des affaires étrangères du Chili.

Mme Alvear Valenzuela (Chili) (*parle en espagnol*): Je voudrais, en premier lieu, remercier M. Blix et M. ElBaradei pour les exposés détaillés et consciencieux qu'ils nous ont présentés ce matin sur les activités des équipes d'inspection de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Iraq. Ces exposés reflètent l'intégrité professionnelle qui a caractérisé les inspections et l'honnêteté avec laquelle l'on a tenté de mettre à nu la vérité et d'en rendre compte au sujet d'une situation complexe et riche en obstacles. Nous avons écouté attentivement leurs exposés avec l'esprit constructif propre à un pays qui croit sincèrement dans les valeurs du système multilatéral, dans la nature contraignante des résolutions du Conseil de sécurité et

dans la justesse des décisions voulant que l'on explore toutes les voies possibles pour maintenir la paix.

Mon gouvernement va examiner, dans les jours à venir, ces exposés avec toute l'attention requise afin de pouvoir participer de manière responsable aux débats au cours desquels le Conseil examinera l'évolution de ce processus en vue d'adopter des décisions reposant sur les faits et non sur de simples hypothèses.

Toutefois, ce que nous avons entendu ce matin nous permet de conclure que le régime en place en Iraq continue d'afficher une attitude ambivalente à l'égard du processus d'inspection. Certes, il y a des signes de progrès qui pourraient faire espérer un changement de comportement décisif de la part du régime iraquien face aux exigences de la communauté internationale. Il subsiste toutefois des attitudes négatives et dilatoires qui révèlent une intention de ne pas coopérer et amènent à suspecter la présence d'armes de destruction massive sur le territoire iraquien.

À la lumière des informations que nous ont données ce matin le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), nous espérons que le Gouvernement iraquien intensifiera sa coopération sans retard en fournissant les informations exigées par les inspecteurs de façon à permettre une mise en oeuvre effective des résolutions de ce Conseil.

Dans ce contexte, je voudrais réaffirmer aujourd'hui les éléments sur lesquels repose la position du Chili depuis le début de ce débat.

En premier lieu, les résolutions du Conseil de sécurité doivent être appliquées, et appliquées pleinement sans sélectivité au regard de leurs dispositions. Ce n'est pas ce que fait l'Iraq. Nous reconnaissons donc que maintenir la pression sur le régime de Saddam Hussein s'est révélé être le seul mécanisme susceptible d'encourager une certaine ouverture et un certain respect des décisions du Conseil. Cette pression doit donc être maintenue sans relâche ni apaisement. Nous rappelons que, conformément aux paragraphes 4 et 11 du dispositif de la résolution 1441 (2002), tout manquement ou toute ingérence de l'Iraq dans les activités d'inspection, signalé au Conseil par le chef de la COCOVINU, doit être examiné par le Conseil afin de déterminer si toutes ses résolutions en la matière ont été pleinement

respectées et afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. La résolution affirme clairement que le manquement à ses obligations exposera l'Iraq à de graves conséquences.

Deuxièmement, mon pays est d'avis que, suivant le ton urgent et catégorique de la résolution 1441 (2002), le processus d'inspection doit être poursuivi, renforcé et élargi de façon à le rendre plus précis et agressif afin de déjouer tout effort de tromperie et de subterfuge du régime iraquien. À cet égard, nous attendons avec intérêt les avis des inspecteurs sur l'utilité et l'applicabilité des propositions présentées par la France. Cependant, il est évident que le temps dont nous disposons n'est pas illimité. La gravité de la situation exige du régime iraquien qu'il fournisse des réponses immédiates et définitives aux inspecteurs.

En troisième lieu, le Chili juge indispensable que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité jouent un rôle clef dans cette crise. Nous sommes d'avis qu'il faut conduire une réflexion particulière sur ce sujet. Nous affirmons clairement que nous avons pris note avec découragement du clivage croissant au sein du Conseil. Ce fait préoccupant, bien qu'ayant pour origine des positions légitimement différentes à l'égard de la crise, a été alimenté par un manque de volonté d'écouter et de proposer. Nous voulons contribuer à l'effort visant à reprendre le chemin du débat et à rétablir une méthode de travail qui allie la conviction avec le respect des préoccupations d'autrui, la capacité de persuader en faisant preuve de tolérance et, surtout, la patience.

Comme l'a déclaré récemment le Secrétaire général dans son évaluation de la situation actuelle,

« Il [le Conseil] lui faudra agir avec fermeté, prudence et discernement et convaincre l'opinion que son action est résolue, efficace, crédible et raisonnable. »

C'est pourquoi nous convenons avec le Secrétaire général que l'unité du Conseil est la base de toute action internationale qui soit à la fois légitime et forte. Seul un Conseil uni pourra adopter avec crédibilité les décisions appropriées pour atteindre l'objectif de désarmement du régime iraquien.

Nous souscrivons donc sans réserve à l'invitation qui nous est lancée par le Secrétaire général de prendre le temps nécessaire pour rechercher le plus large consensus possible en vue de trouver une solution

globale qui donne à nouveau au peuple iraquien, qui souffre depuis si longtemps, la possibilité de prendre pleinement sa place au sein de la communauté internationale. C'est dans cet esprit que nous pouvons rappeler ce qui nous lie, à savoir que nous voulons épuiser tous les moyens de règlement pacifique de ce conflit en réservant le recours à la force au moment où il s'avérera que tous les moyens pacifiques auront échoué.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tang Jiaxuan, Ministre des affaires étrangères de la Chine.

M. Tang Jiaxuan (Chine) (*parle en chinois*) : Permettez-moi d'emblée de remercier M. Blix et M. ElBaradei pour leurs exposés au Conseil sur les activités d'inspection en Iraq. En novembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002), réaffirmant la ferme détermination de la communauté internationale de vérifier et détruire les armes de destruction massive de l'Iraq. À présent, la question iraquienne connaît son heure la plus critique. La communauté internationale espère dans son ensemble qu'un règlement politique sera trouvé à la question iraquienne dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et place les plus grandes espérances dans le travail d'inspection de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je souhaiterais faire part ici au Conseil de sécurité des mes opinions.

Premièrement, l'Iraq doit appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité strictement, complètement et sérieusement. Nous exhortons la partie iraquienne à reconnaître pleinement l'importance et l'urgence des inspections et à fournir la coopération la plus large et la plus active. Lors de leur récente visite, les chefs des deux organismes de l'ONU ont obtenu des résultats positifs. La partie iraquienne a pris des engagements. Nous invitons la partie iraquienne à honorer rapidement ces engagements. S'agissant des questions soulevées par les chefs des deux organismes dans leurs exposés, l'Iraq doit rapidement fournir des éclaircissements et des explications.

Deuxièmement, le travail d'inspection doit absolument se poursuivre. La résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité fournit un mandat clair et des exigences concrètes.

Notre tâche essentielle consiste toujours, selon nous, à tenter de faire appliquer cette résolution. À cet égard, le Conseil de sécurité et les deux organes d'inspection ont encore beaucoup de travail à réaliser. À en juger par les activités conduites dans un passé récent, les inspections ont enregistré des avancées et ont permis de clarifier un certain nombre de questions. Néanmoins, de nouveaux éléments ont également été découverts lors de ce processus. Les deux organes ont le devoir de poursuivre les inspections, de même qu'ils y sont justifiés, afin de découvrir la vérité et de s'acquitter de la mission qui leur a été confiée par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi, en accord avec l'opinion majoritaire parmi les membres du Conseil, la Chine considère que le processus d'inspection fonctionne et qu'il importe de continuer de donner le temps nécessaire aux inspecteurs pour faire appliquer la résolution 1441 (2002).

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit renforcer ses efforts s'agissant des inspections. Le dossier iraquien influe sur la paix et la stabilité dans la région du Golfe, ainsi que sur la crédibilité et l'autorité du Conseil de sécurité. Le Conseil doit aborder cette situation complexe de manière appropriée et responsable, conformément aux objectifs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, afin de s'acquitter de sa mission importante en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa principale priorité doit désormais consister à renforcer la direction qu'il imprime, son appui au travail d'inspection, et à faciliter un règlement politique productif. L'intensification des inspections vise à la recherche d'une solution pacifique en Iraq. La Chine est prête à continuer à fournir aux deux organes d'inspection l'assistance en personnel et l'aide technique nécessaires, poursuivant ainsi ses efforts en vue d'un règlement politique de la question iraquienne.

La Chine est une civilisation ancienne. Il y a longtemps que nos ancêtres ont affirmé que la paix était l'option la plus viable. À l'heure actuelle, la paix et le développement sont les aspirations communes de tous les peuples du monde. Siégeant ici au Conseil de sécurité, il n'y a aucune raison pour que nous ne mettions pas tout en oeuvre pour atteindre cet objectif, et nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher la guerre. Ce n'est qu'en recherchant un règlement politique que nous serons à la hauteur de la confiance et des espoirs que la

communauté internationale place dans le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Ana Palacio Vallelersundi, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

Mme Palacio Vallelersundi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Comme des centaines de millions de personnes de par le monde, j'ai écouté les rapports des inspecteurs, de M. Blix et de M. ElBaradei avec le plus grand intérêt, désireuse par-dessus tout d'entendre une simple phrase – l'affirmation d'une coopération active, immédiate et complète de la part du régime de Saddam Hussein. Les inspecteurs n'ont pas été en mesure de prononcer cette affirmation.

En effet, en ce qui me concerne, c'est la dernière phrase de l'allocution de M. Blix qui résonne dans ma tête :

« Aujourd'hui, trois mois après l'adoption de la résolution 1441 (2002), la période de désarmement pourrait encore être brève si l'Iraq coopère immédiatement, inconditionnellement et activement avec la Commission et l'AIEA ».

Cette coopération n'a pas eu lieu, et c'est ce qui a été constaté. Il est vrai qu'on a enregistré certaines avancées sur lesquelles je reviendrai. Mais nous sommes confrontés avant tout à une longue liste faisant état des manquements et des questions en suspens mentionnées dans le rapport de M. Blix daté du 27 janvier, auxquels aucune réponse claire n'a été apportée. Souvenons-nous des questions du précurseur du VX, des 6 500 bombes chimiques et des 8 500 litres de bacille du charbon. S'agissant des missiles, on nous a dit que les inspecteurs avaient conclu à l'unanimité que le missile Al Samoud 2 avait une portée supérieure à celle autorisée par la résolution 687 (1991). Il s'agit donc d'un système interdit. S'agissant du système Al Fatah, on nous a dit que les éclaircissements accordés n'étaient pas suffisants; que les chambres de coulée pouvaient être utilisées pour produire des moteurs de missiles à longue portée; et que les machines importées illégalement étaient destinées au système Al Samoud 2 et qu'elles étaient en conséquence proscrites.

J'ai pris bonne note du fait que dans le domaine des armes chimiques et biologiques, les documents présentés sur le bacille du charbon et sur le gaz

innervant VX ne fournissent pas de nouvelles preuves et ne règlent pas les problèmes en suspens. En outre, une liste des personnes ayant participé à la destruction des armes chimiques a été fournie, mais aucune des personnes impliquées dans la destruction du matériel biologique. S'agissant des entretiens en question, M. Blix nous a dit qu'un certain nombre de personnes avaient refusé de se prêter à des entretiens privés, lesquels sont pourtant indispensables pour obtenir des informations. D'où la question : « Pourquoi? ».

En résumé, toutes ces questions restent entières, mais la question la plus pressante est celle de savoir si la coopération est volontaire ou s'il s'agit de concessions superficielles ou de pseudo-concessions faites parce que le temps presse et qu'un autre examen est sur le point d'être conduit au Conseil de sécurité. Les concessions résultent-elles des inspections elles-mêmes? Ou de pressions internationales qui incluent la menace crédible de l'usage de la force?

Cela dit, je tiens à faire quelques observations sur certaines des propositions figurant dans les documents récemment distribués aux fins de modifier le système d'inspections. La question porte sur la volonté politique du régime de Saddam Hussein et la réponse ne peut être que oui. À cette fin, nous n'avons pas besoin de procéder à des inspections supplémentaires ou d'augmenter les moyens mis à la disposition des inspecteurs. Il ne saurait être question de changer la composition ou la structure des inspections, car on pourrait alors facilement croire que le Conseil de sécurité a changé son mandat. Le message serait le suivant : plus Saddam Hussein se refuse à coopérer, plus la communauté internationale doit faire de modifications radicales. Cela ne reflète ni l'esprit ni l'objectif de la résolution 1441 (2002) qui, comme on l'a rappelé ici, a été adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Une telle action du Conseil prouverait alors sa faiblesse. Ce message annoncerait en fait que nous sommes prêts à reformuler le mandat de la résolution 1441 (2002), et la crédibilité du Conseil serait alors entamée.

Au nom de mon gouvernement, je tiens en premier lieu à remercier sincèrement et très vivement les inspecteurs pour le travail qu'ils accomplissent. Je leur exprime encore une fois l'appui de mon gouvernement pour leur travail. L'Espagne a continué d'oeuvrer pour la paix et la sécurité. C'est ainsi qu'il convient de comprendre les préoccupations dont j'ai fait état dans mon intervention.

L'Espagne est convaincue que le règlement de la crise doit se faire au sein de l'ONU et du Conseil de sécurité. C'est à cela que nous avons oeuvré et c'est à cela que nous continuons d'oeuvrer. Mais l'Espagne est consciente que la paix et la sécurité sont garanties par le respect et l'application des résolutions du Conseil de sécurité et qu'il arrivera un moment où, faute d'un changement d'attitude politique, faute d'une nouvelle volonté de coopération de la part du régime de Saddam Hussein, le Conseil sera obligé d'assumer ses responsabilités au nom de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Jack Straw, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Straw (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom d'un très vieux pays, fondé en 1066 par les Français. D'emblée, je voudrais remercier M. Blix et M. ElBaradei de leurs exposés et leur exprimer ma très grande reconnaissance ainsi qu'à leurs équipes d'inspection, pour les immenses efforts déployés face à ce qui me paraît toujours parfaitement clair, je veux parler du fait que l'Iraq ne respecte pas pleinement et activement la résolution 1441 (2002).

La question dont nous sommes saisis est on ne peut plus grave. Il y va de l'autorité de l'ONU et de la responsabilité du Conseil de sécurité concernant la paix et la sécurité internationales. Il y a exactement trois mois, le 8 novembre, nous avons adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002), présentée par les États-Unis et nous-mêmes. Nous avons dit alors que la prolifération en Iraq d'armes de destruction massive et de missiles de longue portée et le non-respect par l'Iraq des résolutions du Conseil représentaient une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Nous savions tous – nous savions tous – que l'Iraq est en possession de ces armes. C'est la raison pour laquelle nous avons dit que l'Iraq les possédait, la raison pour laquelle la totalité des cinq membres permanents et des 10 membres élus ont dit la même chose. Nous savions que la question n'était pas de savoir si l'Iraq possédait ces armes, mais si l'Iraq coopérait activement à l'effort d'élimination de ces armes. Nous avons souligné que la communauté

internationale avait déclaré l'Iraq coupable il y a 12 ans.

Il est bon simplement de nous rappeler que l'Iraq est le seul pays au monde à avoir lancé des missiles contre cinq de ses voisins, qu'il a envahi deux de ses voisins – tous deux musulmans – et tué sans la moindre justification des centaines de milliers d'innocents en Iran, au Koweït et en Iraq même.

Dans son exposé, M. Blix a parlé des décisions qui ont été prises en 1991, et dit que malheureusement, le haut degré de coopération exigé de l'Iraq par le Conseil pour le désarmement dans le cadre des inspections n'était pas fourni en 1991. Il est bon de nous rappeler, lorsque nous nous penchons sur cette question des délais nécessaires, que le 3 avril 1991, le Conseil avait donné 90 jours à l'Iraq pour désarmer : jusqu'au 2 juillet 1991. Dans les 11 ans, sept mois et 12 jours qui se sont écoulés depuis que cette date butoir donnée par le Conseil à l'Iraq a été dépassée, qu'a donc fait l'Iraq?

Eh bien, il a menti; il a dissimulé; il s'est livré à de petits jeux, comme celui du « catch-as-catch-can » – attaque comme tu peux – évoqué par M. Blix le 27 janvier. Saddam a soutenu pendant quatre ans qu'il n'avait pas de programme d'armes biologiques, de bacille anthracique, de virus de la variole, d'agent neurotoxique VX. Et de fait, les inspecteurs n'ont absolument rien trouvé. Il a fallu que le propre gendre de Saddam fasse défection pour que l'on découvre le programme d'armes biologiques de Saddam, et que l'on s'aperçoive qu'il était plus terrible qu'on ne l'avait jamais pensé.

Pour en arriver à aujourd'hui, l'Iraq, comme l'ont expliqué M. Blix et M. ElBaradei dans leurs exposés du 27 janvier, a omis de rendre compte de milliers de tonnes d'armes chimiques et de précurseurs chimiques, d'obus et de bombes vecteurs du charbon, de gaz moutarde et de l'agent neurotoxique VX. Il n'a pas fait la déclaration complète qu'on lui avait demandée le 7 décembre. Il n'a pas fourni la coopération active et totale sur le fond, de même que sur la forme, qu'attendaient les inspecteurs. Et il n'a pas respecté sur le fond les obligations qui lui étaient imposées.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention ceux de mes collègues qui sont déjà intervenus. Nous sommes tous d'accord pour ce qui est de l'importance de la résolution 1441 (2002), et il est frappant de voir que personne parmi ceux qui sont intervenus jusqu'à

présent n'a soutenu un instant et, je le gage, personne de ceux qui parleront après moi ne soutiendra que l'Iraq respecte intégralement et activement les obligations que nous lui avons imposées le 8 novembre dernier. Par conséquent, les violations substantielles que nous avons reprochées à l'Iraq le 8 novembre sont toujours là.

À cet égard, j'aimerais beaucoup soumettre les questions suivantes aux inspecteurs : pourquoi, selon M. Blix l'Iraq a-t-il du matériel remis en état tel que les chambres de coulée pour moteurs d'Al Mamoun et le matériel de traitement chimique d'Al Falujah, détruits par la Commission spéciale des Nations Unies parce que prohibés? Depuis le dernier exposé, combien y a-t-il eu d'entretiens avec les responsables que les inspecteurs avaient demandé à voir, et combien d'entre eux se sont déroulés dans des endroits où les inspecteurs étaient sûrs de ne pas faire l'objet d'écoutes ou d'interceptions électroniques par l'Iraq? L'Iraq a-t-il donné une réponse satisfaisante à la présence des matières subsistants recensées par la Commission spéciale au début de 1999 – les 8 500 litres manquants de bacille du charbon, la tonne et demie d'agent neurotoxique VX, les 6 500 bombes chimiques? Est-ce que les documents récents fournis par l'Iraq nous en donnent des preuves sérieuses? Quant au dossier nucléaire, combien des questions en suspens qu'il comportait ont-elles pu être classées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) grâce à la coopération étroite de l'Iraq?

Je pensais que l'argument le plus important du rapport de M. Blix, auquel tous les intervenants ont largement fait écho jusqu'à présent, se trouvait dans sa conclusion, à savoir que : trois mois après l'adoption de la résolution 1441 (2002), la période de désarmement par inspection pouvait encore être brève si l'Iraq coopère immédiatement, inconditionnellement et activement avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'AIEA.

Je comprends par ces mots que l'Iraq n'a pas encore offert cette coopération « immédiate, inconditionnelle et active ». J'aimerais demander à M. Blix, pour reprendre une expression de son exposé du 27 janvier, s'il pense que l'Iraq a véritablement accepté le désarmement qu'on exigeait de lui.

La question, ici, est l'autorité de l'ONU et le non-respect de ses résolutions. Le 8 novembre, nous avons

dit à l'unanimité que Saddam devait avoir une dernière chance. Est-ce que quelqu'un peut dire – est-ce que quelqu'un ici pense réellement – qu'il a saisi cette dernière occasion? Comme tous les autres membres du Conseil, et, je pense, de la communauté internationale, j'espère et je crois qu'une solution pacifique peut encore être trouvée à cette crise. Mais cela demandera un changement radical et immédiat d'attitude de la part de Saddam. Et cela ne sera possible que si nous, au Conseil de sécurité, gardons notre sang-froid face à ce tyran, si nous donnons tout leur sens à nos paroles et aux décisions que nous avons prises collectivement, et si nous sommes prêts à mettre l'Iraq face aux graves conséquences auxquelles nous avons décidé qu'il s'exposait inéluctablement s'il ne cessait pas de faire fi des résolutions.

Je veux conclure en disant que les 12 années écoulées depuis l'adoption de la résolution 687 (1991) le 3 avril 1991 ont, franchement, été une période d'humiliation pour cet organe – le Conseil de sécurité – et pour l'Organisation des Nations Unies, car certains se sont joués de l'autorité du Conseil de sécurité. Et on ne pourra guère qualifier la période qui a suivi l'expulsion effective des inspecteurs par l'Iraq, de la fin de 1998 jusqu'au 8 novembre dernier, de très glorieuse dans l'histoire du Conseil, car l'Iraq défiait ouvertement l'ONU et rien n'était effectivement fait à propos de ses armes de destruction massive.

Je suis fier de ce que le Royaume-Uni, de concert avec les États-Unis, ait pris l'initiative sur cette question et ait présenté ce qui est devenu la résolution 1441 (2002). Je note avec satisfaction les progrès réalisés et je note également avec satisfaction qu'en dépit de la déclaration claire et nette faite par le Gouvernement iraquien le 10 septembre de l'année dernière, indiquant que les inspecteurs ne retourneraient jamais dans ce pays, ceux-ci y sont retournés, et nous notons les progrès réalisés dans le processus.

Mais je dois également dire ceci : dans nos efforts pour garantir une issue pacifique à cette crise, ce que nous devons faire, je sais – et je crois que tout le monde sait ici – que nous en sommes arrivés à ce point uniquement parce que nous avons fait ce que la Charte des Nations Unies exige de nous, à savoir appuyer le processus diplomatique par la menace crédible du recours à la force et aussi, si nécessaire, être prêts à utiliser cette force. Si nous faisons marche arrière – si nous décidons d'accorder un temps illimité en échange

d'une coopération minimale ou nulle sur le fond, dans ce cas, le désarmement de l'Iraq et la paix et la sécurité de la communauté internationale, dont nous avons la responsabilité, ne seront pas plus faciles mais au contraire bien plus dures à garantir.

Il ne s'agit pas uniquement de l'Iraq, mais de la façon dont nous faisons face à la prolifération des armes ailleurs dans le monde. Si nous envoyons le message aux auteurs de la prolifération dans le monde que défier l'ONU paie, ce n'est pas la paix que nous aurons garantie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Colin L. Powell, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

M. Powell (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir d'être de nouveau ici pour examiner cette question très importante. Je suis très heureux d'être ici en tant que Secrétaire d'État d'un pays relativement nouveau sur la surface de la Terre, mais je crois que je peux m'enorgueillir quelque peu d'être le représentant de la plus vieille démocratie représentée autour de cette table. J'en suis fier. C'est une démocratie qui croit à la paix, une nation qui a tenté, au cours de son histoire, de montrer comment les peuples peuvent vivre en paix les uns avec les autres. Mais c'est une démocratie qui n'a pas eu peur de faire face à ses responsabilités sur la scène mondiale lorsqu'on lui a lancé un défi et, surtout, lorsque d'autres dans le monde se sont vus lancer un défi, lorsque l'ordre international a été défié ou lorsque les institutions internationales auxquelles nous appartenons ont été défiées.

C'est pourquoi nous avons rejoint, en tant que membre actif, des institutions telles que l'ONU et un certain nombre d'autres institutions qui se sont unies au service de la paix, au service de la sécurité mutuelle et pour faire savoir aux nations qui s'engagent sur la voie de la destruction et sur la voie du développement d'armes de destruction massive, et qui menacent leurs voisins, que nous resterons fermes et unis pour faire face à ces défis.

Je tiens à remercier M. Blix et M. ElBaradei des déclarations qu'ils ont faites ce matin. Ils ont relevé un défi difficile lorsqu'ils sont retournés en Iraq à l'automne dernier pour procéder au désarmement, comme l'exige la résolution 1441 (2002). J'ai écouté très attentivement tout ce qu'ils ont dit ce matin, et je me félicite des améliorations apportées au processus.

Je me félicite de ce qu'il n'y a plus – et c'est une amélioration – cinq « surveillants » avec chaque inspecteur, mais moins de cinq. Toutefois, les inspecteurs continuent d'être surveillés, d'être observés, d'être mis sur écoutes. Ils ne peuvent se rendre partout où ils veulent en Iraq, ce dont ils ont besoin pour bien faire leur travail.

Je me félicite de ce que quelques personnes se sont présentées pour des entretiens. Mais toutes celles qui devaient le faire ne l'ont pas fait, ou elles ne sont pas libres de le faire en sachant que leur sécurité et celle de leur famille seront protégées, comme l'exige la résolution 1441 (2002). Je suis heureux que l'accès ait été relativement aisé.

Mais ceci n'est que processus; ce n'est pas le fond des choses. Je suis heureux d'apprendre que des décrets ont désormais été promulgués qui auraient dû l'être il y a des années. Mais peut-on vraiment croire qu'un décret de Saddam Hussein – destiné à qui? – va fondamentalement modifier la situation? Et ce décret sort le matin où nous nous engageons sur la voie tracée par la résolution 1441 (2002). Tout ceci n'est que processus. Ce sont des tours que l'on nous joue.

Les Iraquiens disent que de nouvelles commissions sont mises sur pied et qu'elles iront trouver du matériel dont ils prétendent pour commencer qu'il n'existe pas. Peut-on honnêtement croire que l'une ou l'autre de ces deux nouvelles commissions va activement rechercher des informations que les Iraquiens essaient activement de cacher à la communauté mondiale et aux inspecteurs depuis plus de 11 ans?

Je salue les inspecteurs. Je les remercie de ce qu'ils font. Mais, en même temps, je dois revenir sur le point que les inspecteurs n'ont cessé de soulever, notamment ce matin même, et qu'ils soulèvent depuis plus de 11 ans. Nous n'avons pas besoin de davantage d'inspections, ni d'un accès plus immédiat. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une coopération immédiate, active, inconditionnelle et entière de l'Iraq. Ce qu'il faut, c'est que l'Iraq désarme.

La résolution 1441 (2002) ne portait pas sur les inspections. Que je le répète clairement : la résolution 1441 (2002) ne portait pas sur les inspections, mais sur le désarmement de l'Iraq. Nous avons travaillé sept semaines sur cette résolution, depuis l'excellent discours du Président Bush ici, à l'Assemblée générale, le 12 septembre, jusqu'à la résolution adoptée le

8 novembre. Nous avons eu des débats animés, vous le savez tous : vous y avez participé. Ils portaient sur le désarmement.

La résolution a commencé en déclarant clairement que l'Iraq était en violation patente de ses obligations depuis 11 ans et ce, jusqu'à ce jour – jour de l'adoption de la résolution. La résolution indiquait que l'Iraq devait respecter ses obligations : il doit désarmer. La résolution indiquait ensuite que nous voulions que l'Iraq déclare, dans les 30 jours, toutes ses activités. « Mettez cartes sur table; laissez-nous voir ce que vous faites. Fournissez-nous une déclaration crédible qui soit exacte et complète » – voilà ce que nous avons dit à l'Iraq le 8 novembre. Et, quelque 29 jours plus tard, nous avons eu 12 000 pages. Personne ici au Conseil ne peut dire qu'il s'agissait là d'une déclaration exacte et complète.

Il y a déjà plusieurs mois que cette déclaration a été présentée, et je ne vois rien qui indique que les Iraquiens ont comblé les lacunes de cette déclaration ou qu'ils ont ajouté de nouvelles preuves qui nous permettraient de croire que nous disposons d'une déclaration exacte et complète. Vous vous souviendrez que nous avons demandé cette déclaration dans la résolution comme preuve immédiate du sérieux de l'Iraq. Les Iraquiens sont-ils sérieux? Vont-ils désarmer? Vont-ils coopérer? La réponse que nous avons avec cette déclaration a été « Non – nous allons voir jusqu'où nous pouvons aller. Nous verrons toutes les couleuvres que nous pourrions vous faire avaler ». Et tout le monde d'applaudir et de s'écrier : « N'est-ce pas merveilleux? Ils ont fourni une déclaration » – une déclaration qui n'a été d'aucune utilité particulière.

Les Iraquiens ont ensuite, dans une certaine mesure, accepté le retour des inspecteurs. Rappelez-vous que l'Iraq a tenté d'utiliser ce pion juste après le discours du Président en septembre pour tenter que la résolution 1441 (2002) voie jamais le jour. Soudain, le lundi après le discours du Président, ils ont dit : « D'accord, nous laisserons les inspecteurs revenir ». Pourquoi? Parce que, après que le Président eut fait son discours et que l'Iraq eut vu que la communauté internationale s'unissait avec sérieux et détermination, ce pays a compris qu'il devait faire quelque chose. Il n'a pas agi par bonté d'âme ou parce que, soudain, il s'est rendu compte que durant toutes ces années, il avait été en violation de ses obligations. Ils l'ont fait en raison de la pression qui a été exercée à leur encontre. Ils l'ont fait parce le Conseil a tenu bon.

Ils l'ont fait parce que la communauté internationale a dit : « Assez! Nous ne tolérerons pas que l'Iraq continue de détenir des armes de destruction massive, qui peuvent être utilisées contre son peuple, contre ses voisins ou, pire encore, si nous établissons un lien d'après le 11 septembre entre l'Iraq et les organisations terroristes qui recherchent exactement ce type d'armes ». Et je maintiendrais – en fournissant de nouvelles preuves – que ces liens commencent à se dessiner. Nous pouvons établir qu'ils existent.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre qu'une de ces armes horribles apparaisse dans une de nos villes et de nous interroger sur sa provenance, une fois qu'elle aura explosé du fait d'Al-Qaïda ou de quelqu'un d'autre. Le moment est venu de nous attaquer à la source de ce type d'armes.

Telle est la teneur de la résolution 1441 (2002). Nous n'avons pas vu à ce jour le niveau de coopération qui était attendu, prévu et espéré : j'avais cet espoir. Personne n'a oeuvré plus dur que les États-Unis. Et je maintiens que personne n'a travaillé plus dur – si je peux le dire en toute modestie – que moi-même, pour essayer de présenter une résolution montrant bien aux dirigeants iraqiens la détermination de la communauté internationale, afin que ces derniers remplissent leurs obligations en matière de désarmement. Or ils ne l'ont pas fait, en dépit de toutes les déclarations que nous avons entendues jusqu'à présent ce matin réclamant de « donner aux inspections plus de temps », d'« augmenter le nombre de survols ou d'inspections ». M. Blix a noté en début de semaine que nul n'est besoin d'un plus grand nombre d'inspecteurs. Ce qu'il faut depuis 1991, MM. Blix et ElBaradei l'ont encore répété, c'est une coopération et un respect des obligations qui soient actifs, immédiats et inconditionnels.

Je suis heureux que l'Iraq débâte à présent de cette question avec l'Afrique du Sud, mais ce n'est pas sorcier. L'Afrique du Sud sait comment faire. Tout le monde sait comment faire. Si nous obtenons le degré de coopération que nous attendons au moment de l'adoption de la résolution 1441 (2002) et que nous espérons quand la résolution 1441 (2002) a été adoptée, ces documents se déverseraient en foule des habitations et des usines. Nous n'aurions aucun problème d'accès; aucun problème en matière d'entretiens. Si l'Iraq était vraiment sérieux, les interviewés feraient queue devant les bureaux de la Commission de contrôle, vérification et inspection des

Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à Bagdad et ailleurs, en attendant d'être interrogés, déterminés à prouver au monde que les armes de destruction massive n'existent plus.

Malgré toutes ces belles paroles, les questions demeurent. Certains de mes collègues les ont évoquées. Nous n'avons pas de justification au sujet du bacille du charbon, de la toxine botulique, du VX, des principaux agents biologiques, des milieux de culture ou de 30 000 munitions chimiques et biologiques. Il ne s'agit pas là d'éléments négligeables sur lesquels nous pourrions fermer les yeux en disant : « Eh bien, ou les inspecteurs les trouveront ou ils ne les trouveront pas ». Nous n'avons pas obtenu de déclaration complète et exacte. Nous avons vu la reconstitution de chambres de coulée pour des missiles. Pour quelle raison? Parce qu'ils essaient toujours de mettre au point ces armes. Nous n'avons pas obtenu le genre de coopération que cet organe escomptait, attendait et exigeait. Et nous devons continuer de l'exiger, nous devons continuer d'exercer une pression sur l'Iraq pour nous assurer qu'il prend la menace de la force au sérieux, car la résolution 1441 (2002) est axée sur le respect des obligations et non pas sur les inspections. Les inspections ont été mises en route comme un moyen, bien sûr, d'aider l'Iraq à se plier à ses obligations, un moyen de vérifier et de contrôler, comme l'a dit le chef des inspecteurs.

Cependant, ce que nous avons obtenu, c'est une réponse incomplète de la part de l'Iraq. Nous sommes confrontés à une situation difficile. Davantage d'inspecteurs? Désolé, ce n'est pas la réponse. Ce qu'il faut, c'est une coopération immédiate. Du temps? Combien de temps faut-il pour dire : « Je comprends la volonté de la communauté internationale, mon régime et moi allons tout mettre sur la table, à votre intention », et non pas jouer aux devinettes, créer des commissions, promulguer des décrets, adopter des lois qui auraient dû l'être des années auparavant et qui le sont tout d'un coup le jour où le Conseil se réunit. Ce ne sont pas là des actions responsables de la part de l'Iraq. Il s'agit d'efforts constants, destinés à duper, à refuser, à détourner l'attention et à nous désarçonner.

La résolution avait prévu ce genre de réponse de la part de l'Iraq. C'est pourquoi, pendant tous les débats qui ont entouré cette résolution, nous avons déclaré : il s'agit de « violations patentes ». S'ils commettent une nouvelle violation patente en faisant

de fausses déclarations, s'ils ne sont pas disposés à coopérer et à respecter leurs obligations comme le stipule le paragraphe 4, le Conseil devra être saisi de la question pour étudier les graves conséquences qui en découleraient. Je maintiens que malgré les améliorations de procédure qui ont été notées – ce dont je me félicite, et je remercie les inspecteurs du travail accompli –, ces améliorations au niveau de la procédure ne nous font pas oublier le problème clef. Et une augmentation du nombre d'inspections et une prolongation de la période d'inspection ne nous feront pas perdre de vue le principal problème qui est le nôtre, à savoir que l'Iraq n'a pas respecté les obligations énoncées dans la résolution 1441 (2002).

La menace de la force doit subsister. La force doit toujours être le dernier recours. C'est ce que j'ai préconisé durant la majeure partie de ma carrière professionnelle de soldat et de diplomate. Mais elle doit constituer un recours. Nous ne saurions permettre que le processus se prolonge indéfiniment, et c'est que l'Iraq est en train d'essayer d'obtenir : « Prolongeons l'affaire suffisamment longtemps et le monde se mettra à penser à autre chose. Le Conseil de sécurité abordera d'autres questions. Nous y échapperons une fois de plus. »

Mes amis, il ne faut pas que l'Iraq puisse de nouveau y échapper. Nous nous trouvons dans une situation où l'Iraq ne respecte pas ses obligations et persiste à ne pas coopérer. Il me semble très clairement que cela exige du Conseil qu'il commence à réfléchir aux conséquences de ne pas faire face au problème ou à la réalité. Dans un avenir très proche, il faudra déterminer si nous avons atteint le stade où ce Conseil doit confronter ce problème, si déplaisant que cela soit et autant de répugnance que nous y ayons. Beaucoup d'entre nous aimeraient ne pas avoir à faire face à ce problème, mais il faut le regarder en face et décider si le moment est venu d'envisager des conséquences sérieuses, comme cela a été prévu dans la résolution 1441 (2002). Il ne faut pas détourner les yeux parce qu'il s'agit là d'armes terribles, d'armes qui tuent non pas quelques personnes, non pas 100 ou 1 000 personnes, mais des dizaines de milliers de personnes, si elles tombent en de mauvaises mains.

La sécurité de la région, les espoirs formés pour le peuple iraquien et notre propre sécurité nous commandent d'assumer nos responsabilités et de réfléchir, le cas échéant, aux conséquences sérieuses envisagées dans la résolution 1441 (2002) qui traite du

désarmement et du respect des obligations, et pas simplement d'un processus d'inspection qui se poursuivrait de façon indéfinie, sans jamais régler le problème fondamental.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Igor Ivanov.

M. Ivanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre séance d'aujourd'hui a quelque chose d'unique dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité se réunit une nouvelle fois de toute urgence au niveau des ministres des affaires étrangères pour rechercher une solution à un problème extrêmement grave, le règlement de la situation en Iraq. Cela témoigne, une fois de plus, du fait que la communauté internationale voit dans l'ONU le mécanisme le plus adéquat pour régler les dossiers d'actualité les plus brûlants qu'affronte le monde aujourd'hui.

C'est précisément dans le cadre de l'ONU et de son Conseil de sécurité que tous les pays ont la possibilité, sur un pied d'égalité, de trouver une solution à des problèmes qui intéressent la sécurité collective. Voilà pourquoi, chaque fois que se réunit le Conseil de sécurité, la communauté internationale y rattache ses espoirs de voir renforcer l'unité et la solidarité des États face à des menaces et à des défis communs.

Les exposés que nous avons entendus aujourd'hui de la bouche de MM. Blix et ElBaradei – que nous remercions pour la tâche monumentale et fort utile qu'ils ont accomplie – montrent de façon éclatante qu'un potentiel unique d'inspections et de contrôle a été mis en place en Iraq. Il me semble que dans nos débats et dans nos conclusions, nous devrions être guidés non pas par des émotions ou des sentiments de sympathie ou d'antipathie vis-à-vis d'un régime ou d'un autre. Nous devrions plutôt nous laisser guider par les faits concrets et, sur la base de ces derniers, tirer des conclusions. Voilà pourquoi nous avons appuyé le retour des inspecteurs en Iraq et voilà pourquoi nous devons continuer de leur apporter notre plein soutien, car c'est uniquement sur la base de données acquises avec professionnalisme que nous pouvons prendre la bonne décision sans commettre d'erreur.

Les activités de vérification qui sont menées au quotidien par les inspecteurs internationaux, comme il ressort de leurs comptes rendus, se déroulent sans

heurts, avec le concours de la partie iraquienne. Les inspecteurs bénéficient d'un accès sans entrave à tous les sites, notamment aux plus sensibles, comme l'exige la résolution 1441 (2002).

Au cours de la dernière visite de M. Blix et de M. ElBaradei à Bagdad, des progrès notables ont été réalisés, et on ne saurait ignorer ce fait. Désormais, plus rien ne fait obstacle à l'observation aérienne du territoire iraquien au moyen de l'avion américain U-2, du Mirage IV français et de l'AN-30 russe.

Par ailleurs, la situation s'améliore en ce qui concerne les entretiens avec les scientifiques irakiens. Ces entretiens ont désormais lieu sans surveillants. La partie iraquienne a mis à la disposition de la COCOVINU toute une série de nouveaux documents relatifs à ses anciens programmes militaires et créé deux commissions chargées de rechercher des documents supplémentaires.

Ce sont là des faits qu'on ne peut pas ne pas reconnaître. On se souvient que, lors de notre séance du 5 février, nous avons qualifié ces questions de questions en suspens et nous avons exigé de l'Iraq qu'il y apporte une réponse. Or, grâce à la dernière visite de M. Blix et de M. ElBaradei, ces questions sont maintenant résolues. En effet, il y a des avancées qui, je le répète, sont indéniables.

Nous demandons instamment à Bagdad de renforcer sa coopération avec les inspecteurs internationaux. Il y va avant tout de son propre intérêt. Il ne fait aucun doute que la COCOVINU et l'AIEA disposent de toutes les conditions nécessaires pour s'acquitter des missions qui leur ont été confiées. À notre connaissance, personne ne propose de modifier le mandat de la COCOVINU et de l'AIEA ou d'apporter des changements à la résolution 1441 (2002), qui a été adoptée à l'unanimité. Au contraire, tous les États du monde, en tout cas l'immense majorité, sont favorables à ce que le Conseil de sécurité continue d'apporter aux inspecteurs internationaux tout l'appui nécessaire.

Dans le même temps, il faut que les activités des inspecteurs deviennent plus systématiques et plus ciblées. Il est impératif de définir des tâches très précises et de surveiller activement leur exécution. À cet égard, je voudrais rappeler que les inspecteurs sont tenus, suivant le calendrier défini dans la résolution 1284 (1999), de présenter à l'approbation du Conseil de sécurité le programme de travail de la COCOVINU et de l'AIEA, lequel doit énumérer les tâches clés en

matière de désarmement. En adoptant un tel programme, nous disposerons de critères objectifs non seulement pour évaluer le degré de coopération de Bagdad avec l'ONU, mais, surtout, pour déterminer si l'Iraq constitue une menace et un danger pour le monde et, si tel est le cas, pour définir les mesures concrètes à prendre afin d'écartier cette menace. Ce programme d'action doit être soumis le plus tôt possible.

Je pense que l'on pourrait demander à M. Blix et à M. ElBaradei un grand nombre d'éclaircissements sur certains points. Mais il y a une question de principe à laquelle nous devons tous répondre : les inspecteurs de la COCOVINU et de l'AIEA doivent-ils poursuivre leurs activités en Iraq aux fins d'un règlement politique? Les conditions nécessaires sont-elles réunies pour cela? À ces questions, la Fédération de Russie répond « oui ». Oui, les conditions sont réunies; oui, les inspections doivent se poursuivre. Cette position est partagée par une grande majorité des États du monde, notamment au sein du Conseil de sécurité.

Nous avons une occasion unique de résoudre collectivement un problème international de la plus haute urgence par des moyens politiques, en respectant scrupuleusement la Charte des Nations Unies. Les chances d'y parvenir sont réelles, il ne faut donc pas laisser passer cette occasion. Le recours à la force est envisageable, mais seulement une fois que tous les autres moyens auront été épuisés. Nous n'en sommes pas encore là, la discussion d'aujourd'hui en est la preuve. J'espère que nous n'en arriverons pas à une telle option.

Nous avons tous pleinement conscience de l'extraordinaire responsabilité dont nous sommes investis par la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il faut, aujourd'hui, que nous consacrons notre énergie, non pas à rivaliser les uns avec les autres, mais plutôt à unir nos efforts.

Il est symbolique que la séance d'aujourd'hui ait lieu en ce jour de la Saint-Valentin. C'est une date à laquelle les gens associent leurs plus beaux espoirs. Nous aimerions donc ne pas les décevoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Mexique, S. E. M. Luis Ernesto Derbez.

M. Derbez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Depuis le début du processus des inspections, le Mexique s'est constamment déclaré confiant en l'impartialité, le professionnalisme, le sérieux et l'esprit constructif avec lesquelles les équipes de M. Blix et de M. ElBaradei mènent leurs travaux. Aujourd'hui, après avoir entendu leurs exposés, nous réaffirons cette confiance.

Le rapport présenté aujourd'hui fait apparaître une certaine amélioration des conditions de travail qui sont celles des inspecteurs. Ces trois dernières semaines, l'Iraq a modifié sa position en ce qui concerne la reconnaissance aérienne et les interviews de scientifiques, de même qu'il a remis des documents susceptibles d'élucider les questions en suspens. Parallèlement, l'Iraq a promulgué un décret prohibant l'importation et la production de matières susceptibles de servir à fabriquer des armes de destruction massive.

S'il ne fait aucun doute que le rapport d'aujourd'hui montre des améliorations dans l'attitude iraquienne, il est tout aussi manifeste que le Gouvernement iraquien continue de se dérober à ses obligations internationales. L'Iraq reste sourd aux appels répétés que la communauté internationale a lancés à travers la résolution 1441 (2002) en lui demandant de coopérer de façon inconditionnelle aux fins du désarmement demandé.

La communauté internationale exige un désarmement réel et vérifiable et, le cas échéant, veut savoir précisément où et comment l'Iraq a détruit ses arsenaux d'armements chimiques et biologiques. Elle veut connaître l'emplacement des sites de fabrication de ces armes et le statut actuel de ces installations. Un fait au moins est irréfutable. Les deux dernières guerres dans lesquelles l'Iraq a été engagé ont prouvé que le pays a possédé et utilisé ces types d'armes. À présent, la communauté internationale exige de savoir ce qu'il en est de ces arsenaux ou de recevoir la preuve de leur destruction effective.

Comme rarement dans l'histoire de l'ONU, les membres du Conseil de sécurité se sont employés à trouver différentes solutions possibles pour atteindre l'objectif commun du démantèlement des armes de destruction massive iraquiennes. Si nous sommes unanimes quant à l'objectif, nous sommes de plus en plus divisés quant à la façon la plus efficace et la moins coûteuse de l'atteindre. Différentes approches et propositions ont été discutées et envisagées en vue de

préserver l'unité du Conseil de sécurité, dans la mesure où c'est dans le Conseil que réside la force d'un système de sécurité collective tel que l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre de ces délibérations, la contribution du Mexique a visé à préserver le consensus et à explorer, par des voies pacifiques et multilatérales, le désarmement vérifiable, immédiat et effectif de l'Iraq. C'est pourquoi, après avoir entendu les rapports de M. Blix et M. ElBaradei, nous réaffirons notre confiance dans les inspections, mécanisme approuvé par la communauté internationale pour détecter et détruire les armes de destruction massive dans ce pays. Si jusqu'ici les inspections n'ont pas produit les résultats escomptés, il est primordial que le Conseil s'assure que la tâche soit accomplie. Nous ne pouvons manquer, à cet égard, d'insister sur le fait que l'Iraq devra changer radicalement son attitude de manière à mettre réellement à profit la dernière possibilité qui lui est donnée par le Conseil.

Le Mexique est particulièrement préoccupé par les dégâts que cause d'ores et déjà le conflit au plan politique et économique ainsi que s'agissant de la stabilité sociale de par le monde. En l'espace de quelques semaines seulement, on a vu apparaître plusieurs signes de polarisation politique internationale, alors que l'économie mondiale souffre des conséquences de la nervosité et de l'incertitude. Le Mexique n'est pas à l'abri – et encore moins insouciant – de ces effets. Le désarmement de l'Iraq suivant un processus qui permette, sans équivoque, de vérifier qu'il s'acquitte absolument de ses obligations contribuera à atténuer ces signes de tension et dissipera les incertitudes concernant l'économie mondiale. Nous devons nous y employer plus vigoureusement. Nous devons donner une nouvelle vitalité aux valeurs de la paix, principal moyen de disqualifier le terrorisme.

Le Mexique réitère sa pleine confiance dans l'ONU pour régler les différends internationaux, en épuisant toutes les solutions pacifiques à notre portée et, surtout, en renforçant les valeurs qui ont été à l'origine de cette Organisation et qui sont aujourd'hui plus que jamais d'actualité.

M. Traoré (Guinée) : Ma délégation se réjouit que cette autre séance du Conseil de sécurité consacrée à la question iraquienne soit ouverte à tous les Membres de notre Organisation. Cette heureuse initiative offre l'occasion à la communauté

internationale d'être directement associée aux derniers développements de la situation en Iraq, qui suscite tant de préoccupation.

Nous avons écouté avec intérêt l'édifiante évaluation de l'état des inspections que viennent de nous faire M. Blix et M. ElBaradei à qui, vont les remerciements de ma délégation. À la lumière de cette évaluation, nous constatons que des progrès ont été certes réalisés depuis la présentation de leur rapport d'étape de fin janvier. Mais les questions restées en suspens sont, pour leur part, encore nombreuses. Parmi ces progrès, il est à noter que les inspecteurs ont pu interroger sans témoin cinq scientifiques iraqiens. Les restrictions imposées jusque-là aux vols de reconnaissance des avions U-2 ont pour leur part été levées. La législation interdisant la production d'armes de destruction massive a été, semble-t-il, promulguée, il y a quelques instants.

Ma délégation apprécie ces faits, qu'elle considère comme un début de coopération active de la part de l'Iraq. La découverte par contre de quantités d'anthrax et de gaz moutarde, quoique détruites le développement d'un programme de missiles de portée supérieure à celle autorisée de 150 kilomètres et la remise aux inspecteurs de nouveaux documents relatifs à des questions en suspens et qui ne figuraient donc pas dans la déclaration du 7 décembre 2002, et j'en passe, suscitent davantage d'interrogations.

En dépit de ce constat, ma délégation, qui a auparavant apprécié les derniers progrès réalisés par les inspecteurs, plaide en faveur de la poursuite des inspections, même si elle est d'avis que celles-ci ne doivent pas se poursuivre indéfiniment. En l'état actuel, un délai supplémentaire raisonnable de la part du Conseil aiderait à la recherche d'un consensus qui rapprocherait, comme on peut le constater, les points de vue fort divergents qui se dégagent autour de cette table.

Mon pays, la Guinée est préoccupée par la brusque montée de la tension au sein de la communauté internationale autour de cette crise iraquienne. Pourtant, tout le monde est d'accord sur l'essentiel, à savoir le désarmement de l'Iraq. Comment y parvenir? C'est là la grande question, car les avis divergent sur la voie à suivre. C'est pourquoi mon pays lance un appel à l'instauration rapide entre les différents membres du Conseil d'un dialogue direct et constructif devant permettre de surmonter ce climat

tendu, qui, autrement, risquerait de porter un coup dur au système des Nations Unies. Tout le monde conviendra avec moi, bien sûr, que nul n'a intérêt à ce que cela arrive.

Des réflexions très utiles en vue d'un dénouement heureux de la crise viennent d'être faites dans cette salle par d'éminentes personnalités. Tout en prenant bonne note de ces réflexions, ma délégation tient à mettre l'accent sur l'obligation pour l'Iraq d'accepter enfin de coopérer immédiatement et activement, en se conformant strictement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la 1441 (2002). Il doit cesser ses manoeuvres dilatoires. Le règlement pacifique de la crise en dépend.

Nous renouvelons notre confiance à M. Blix et à M. ElBaradei, ainsi qu'à leurs équipes respectives qui ont fait preuve de professionnalisme dans l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient assurés de notre plein appui. Nous les exhortons à poursuivre leurs efforts en vue d'explorer toutes les possibilités que leur offre le processus d'inspections.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réitérer la nécessité pour notre Conseil de continuer à travailler dans l'unité, seul gage d'atteindre le but recherché. Ne perdons pas de vue cet impératif, car au-delà de l'unité de notre Conseil, c'est l'avenir de toute notre Organisation qui est en jeu.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout le monde reconnaît que le moment est décisif pour le Conseil de sécurité et pour la paix et la sécurité internationales. L'importance de la présente séance est évidente, comme en témoigne, Monsieur le Président, le fait que vous présidiez une nouvelle fois les délibérations du Conseil de sécurité aujourd'hui et comme l'indique également la présence de neuf autres ministres des affaires étrangères.

La délégation pakistanaise a écouté les derniers exposés de M. Blix et M. ElBaradei, et nous les remercions de s'être déplacés, une fois de plus, pour nous donner les dernières informations sur la situation. Ces exposés font état de certaines évolutions importantes depuis le 27 janvier. Ils font état également de ce qu'il reste à faire. Le Gouvernement iraquien a répondu de façon positive aux trois points clefs du processus identifié par M. Blix, à savoir l'acceptation de la surveillance aérienne, les entretiens sans témoins, et l'adoption d'une loi nationale. Il a également répondu sur des questions de fond, comme par

exemple, celle des archives relatives à la destruction des munitions.

Bien entendu, et comme M. Blix et M. ElBaradei l'ont tous les deux dit, il y a encore un grand nombre de questions et de préoccupations qui ne sont pas dissipées et qui doivent être réglées. M. Blix continue de constater le sérieux de la coopération iraquienne s'agissant du processus, et qu'une coopération plus importante est requise sur le fond. L'évaluation de M. ElBaradei continue d'être qu'il est possible, selon lui, de désarmer l'Iraq par les inspections. On comprend parfaitement que la patience de certains des membres du Conseil de sécurité est en train de s'épuiser. Cela fait 12 ans, en effet, que les inspecteurs des Nations Unies sont chargés de mettre au jour les capacités de l'Iraq en matière d'armes de destruction massive.

L'objectif de la résolution 1441 (2002) visait à accélérer ce processus de mise à nu et de destruction. Parallèlement, nous avons pris acte également de l'appel à la prudence lancé dans la déclaration publiée par trois membres du Conseil et avalisé par d'autres États Membres. L'appel lancé par le Conseil de sécurité dans la résolution 1441 (2002) était crédible parce qu'il était unanime. La coopération nouvellement manifestée par l'Iraq s'expliquait dans une large mesure par la crédibilité de la détermination du Conseil d'assurer l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq.

Nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité doit maintenir cette convergence d'objectif et d'action. Nous considérons qu'il reste à présent trois éléments autour desquels le Conseil peut rester uni. Il s'agit premièrement de la préférence donnée en général, même à cette phase tardive, à l'élimination des armes de destructions massives iraquiennes par des moyens pacifiques.

Deuxièmement, il s'agit de la conviction qu'à cette fin, suivant les termes de la résolution 1441 (2002), l'Iraq devra accorder une coopération immédiate, active et inconditionnelle – à savoir participer effectivement à la destruction de ses capacités d'armements de destruction massive et prouver de façon crédible aux inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) que ces armes ont été détruites. Nous sommes d'avis qu'une telle coopération servirait les intérêts suprêmes de l'Iraq. Nous sommes

ouverts aux propositions visant à renforcer les mécanismes d'inspection si cela peut contribuer à accélérer le processus.

Troisièmement, c'est la volonté d'accorder plus de temps pour mener à bien l'élimination pacifique des armes de destruction massive de l'Iraq, mais conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution 1441 (2002). M. Blix a déclaré que le temps pourrait être relativement court avec la coopération immédiate, active et inconditionnelle de l'Iraq.

À l'évidence, toutes les personnes de bonne volonté souhaitent que toutes les voies possibles d'un règlement pacifique de la crise soient épuisées avant que le Conseil décide l'intervention d'un mécanisme d'exécution. La décision de recourir à la force n'est facile pour personne. Pour le Pakistan, pays musulman de la région, une telle décision est extrêmement difficile et nous voudrions donc n'épargner aucun effort pour parvenir à un règlement pacifique de la crise.

Le Pakistan attache la plus haute importance à la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous sommes tous concernés par la préservation de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région. Notre principale préoccupation est le bien-être du peuple iraquien. Nous devons tout mettre en oeuvre pour veiller à ce que les souffrances du peuple iraquien ne soient pas davantage aggravées. Notre objectif doit être en fait de mettre un terme aux souffrances du peuple iraquien. Nous ne doutons pas et espérons bien que les dirigeants iraquiens feront également passer leur population avant toute chose.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun): Ma délégation salue la présence du Secrétaire général au débat d'aujourd'hui du Conseil dont l'importance est évidente.

Je voudrais à mon tour remercier M. Blix et M. ElBaradei de leurs exposés à l'issue de leur récente mission à Bagdad. Pour ma délégation, ils ont bien travaillé et la moisson est somme toute intéressante. Si nous comparons leurs présentations du 27 janvier à celles d'aujourd'hui, nous constatons des évolutions significatives qui découlent pour l'essentiel du choix sage et raisonnable des autorités iraquiennes de commencer à coopérer enfin pleinement avec les équipes d'inspection de l'ONU.

Je note ainsi d'importantes avancées sur la question des entretiens réalisés à l'intérieur de l'Iraq. Je relève également que le problème de la surveillance aérienne par des avions U-2 est pratiquement résolu. Enfin, je note pour m'en féliciter que l'Iraq vient de promulguer une législation prohibant toute activité illicite sur son territoire de nature chimique, biologique ou nucléaire.

Malgré ces résultats dont nous nous félicitons, demeurent les questions non réglées consignées dans les rapports de la Commission spéciale (CSNU) et dans le rapport Amorim et qui se rapportent tout particulièrement aux secteurs chimiques et biologiques et aux vecteurs, notamment les missiles. S'agissant précisément des missiles, ma délégation retient des rapports d'aujourd'hui qu'il est définitivement établi que la portée des missiles Al Samoud 2 fabriqués par l'Iraq va bien au-delà des 150 kilomètres autorisés par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, spécialement la résolution 687 (1991). C'est là, il faut en convenir, un constat regrettable d'autant qu'il vient contredire la déclaration iraquienne du 7 décembre 2002.

Face à cet état de choses, il appartient au Conseil de décider de la suite à donner à ce manquement jusqu'ici régulièrement évoqué sans être établi de manière aussi nette.

Au cours de la réunion ministérielle du 5 février, la délégation américaine a également évoqué la question des petits avions sans pilotes susceptibles de servir de vecteur pour disséminer les armes biologiques. Elle a aussi évoqué d'autres questions non réglées. Ma délégation souhaiterait connaître de M. Blix les précisions apportées par Bagdad à ce sujet.

Le Cameroun croit comprendre que la documentation remise aux chefs des inspecteurs le week-end dernier par l'Iraq pourrait contenir des clarifications sur les principales interrogations du Conseil concernant les armes chimiques et biologiques qu'aurait détenues ce pays à un moment ou à un autre. La délégation du Cameroun, à défaut d'obtenir une copie de tous ces documents, espère que M. Blix pourra nous en faire assez rapidement par écrit l'économie, le tout assorti bien entendu de ses commentaires et de ses appréciations.

À ce stade de la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002), je voudrais souligner, au nom de ma délégation, la nécessité pour le Conseil de continuer de

veiller, comme dans un passé récent, à son unité et à sa cohésion.

Les progrès enregistrés par la dernière mission Blix-ElBaradei consacrent une inflexion sensible de l'attitude iraquienne. Le Cameroun reconnaît et salue cette évolution positive. Mais, il est bon de le rappeler, ce résultat, tout comme le retour des inspecteurs en Iraq, nous le devons, comme l'a dit le Secrétaire général à Williamsburg, en grande partie à la sommation du Président Bush. Ce résultat, nous le devons, à la pression collective tous azimuts du Conseil de sécurité et à la projection de la détermination résolue d'un Conseil fort et uni.

La dissonance, la cacophonie, voire la confusion qui sonnent à notre porte ces derniers jours ne pourraient que nuire à notre efficacité. Le Conseil de sécurité dans son action nous avait habitués à certains modes de concertation et de communication, qui, de notre point de vue, s'accommodent tout à fait de l'exigence de transparence attendue de notre organe par les autres États Membres de l'ONU et par l'opinion publique internationale.

Je constate donc avec d'autres, pour le déplorer quelque peu, qu'aujourd'hui, l'heure semble être, pour les uns et les autres, au décompte de leurs amis. Et pourtant le Cameroun, pays d'ouverture, pluriel et divers à l'intérieur de ses frontières, a projeté dans ses relations internationales sa diversité et son esprit d'ouverture. Il est donc normal et naturel que le Cameroun ne compte que des amis ici au Conseil. C'est dire...

La démarche de mon pays, qui est en faveur de la résolution pacifique de la question du désarmement de l'Iraq en armes de destruction massive, se veut pragmatique et réaliste. Le Cameroun estime en effet qu'à ce stade, tout règlement pacifique de ce dossier dépend avant tout de la détermination de l'Iraq à coopérer pleinement et activement avec les inspecteurs.

Lors de nos consultations, M. Blix et M. ElBaradei nous avaient clairement indiqué qu'ils attendaient pour leur part qu'au-delà d'une coopération formelle, l'Iraq fasse preuve d'une détermination sans faille et démontre une volonté politique totale dans sa coopération future avec les équipes d'inspection. Le Cameroun partage ce point de vue et exhorte vivement l'Iraq à poursuivre dans la voie où il s'est enfin engagé depuis le 9 février.

À l'instar des autres membres du Conseil, le Cameroun a reçu de la délégation française, il y a quelques jours, la copie d'un document officieux adressé aux chefs des inspections. Je voudrais, à la faveur de cette réunion, remercier la France de cette contribution que nous saluons. Il s'agit là d'une contribution digne d'intérêt qui devrait, sans aucun doute, être utile à nos délibérations. Au stade actuel, mon pays en étudie soigneusement le contenu en attendant, bien entendu, des destinataires que sont la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), leur opinion objective.

Je voudrais souligner à ce sujet que, lors de nos consultations antérieures, le Cameroun avait eu à évoquer l'éventualité d'inspections plus robustes, sous réserve d'un certain nombre de précisions. J'avais déjà posé à M. Blix, la question, que je voudrais renouveler aujourd'hui, de savoir quel était le seuil levier du nombre d'experts nécessaires pour réaliser des inspections robustes et quel pourrait en être le coût, étant donné notamment qu'il serait fait appel à des équipements particulièrement performants, autant pour l'inspection proprement dite que pour la surveillance aérienne.

L'obligation pour l'Iraq de désarmer est au centre du règlement du cessez-le feu conclu entre ce pays et les forces de la coalition à la fin de la guerre du Golfe. C'est pourquoi le Cameroun a le souci de la mise en oeuvre intégrale et sans délai de la résolution 1441 (2002). Cette résolution, nous l'avons adoptée à l'unanimité. Elle nous fédère. Elle fonde notre action présente. Mais pour que le mécanisme prévu dans la résolution 1441 (2002) fonctionne, il est un élément essentiel, un élément clé. Cet élément, c'est, nous l'avons dit et redit, et nous le répétons aujourd'hui, une coopération immédiate, active et complète des autorités iraqiennes avec les inspecteurs.

C'est la seule façon pour ces autorités de faire la preuve de leur sincérité, de leur bonne foi et d'épargner au monde un conflit de plus. Ce conflit ne pourrait qu'aggraver les souffrances du peuple iraqien, victime principale, sinon unique, des tergiversations et des faux-fuyants des autorités de Bagdad. C'est – nous l'avons dit ici même – la seule façon pour les autorités iraqiennes de permettre à leur pays de redevenir lui-même, de redevenir fidèle à sa vocation, et à son nom Iraq, qui signifie « pays de l'eau », donc pays de la vie.

Il est clair qu'un nouveau manquement de l'Iraq aux exigences du Conseil de sécurité serait un manquement de trop, et les autorités iraqiennes ne laisseraient alors au Conseil, à bout de patience, d'autres choix que celui de prendre, dans l'unité et la cohésion, les mesures appropriées pour faire respecter ses décisions conformément aux dispositions de la Charte.

Je voudrais, pour terminer, réitérer aux membres du Conseil notre appel à l'unité et à la cohésion en cette grave circonstance et en cette phase cruciale. La crédibilité de notre Conseil, donc de l'Organisation des Nations Unies, pourrait être mise à mal si nous ne savions plus demain raison garder. Le Cameroun partage l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit :

« Je sais d'expérience que c'est quand ses membres sont à l'unisson que le Conseil assume le mieux ses responsabilités et qu'il est le plus efficace... »

Si le Conseil parle d'une seule voix, comme il l'a fait quant il a adopté la résolution 1441 (2002), ses décisions auront plus de poids et il aura plus de chance d'atteindre son objectif, à savoir une solution globale permettant au peuple iraqien, qui a connu tant de souffrances, de reprendre pleinement sa place au sein de la communauté internationale. » (*Communiqué de presse SG/SM/8600*)

Le maintien de la paix et de la sécurité est une mission très délicate et trop grave. Elle commande qu'à tous instants, ceux qui en ont la responsabilité transcende leurs divergences et n'agissent que dans l'intérêt – dans le seul intérêt – de la paix.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à exprimer notre reconnaissance à M. Blix et M. ElBaradei pour les rapports qu'ils ont présentés aujourd'hui. J'espère que ces rapports nous aideront à calmer les graves tensions auxquelles nous sommes confrontées dans le monde aujourd'hui.

Le Conseil de sécurité se réunit une fois encore pour débattre de l'Iraq. Le Gouvernement iraqien a fait l'objet de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité visant à endiguer la menace qu'il était réputé constituer pour la paix et la sécurité internationales. C'est la troisième fois cette année que le Conseil de sécurité est appelé à examiner cette question.

Comme nous le savons tous, mon pays a connu 30 ans de guerre, une guerre qui a fait subir aux Angolais beaucoup de souffrances et de destructions. Il est donc heureux que les comptes rendus que nous venons de recevoir nous donnent une lueur d'espoir, l'espoir que nous pourrions épargner au monde un conflit imminent. Les efforts déployés collectivement par le Conseil, associés à de fortes pressions militaires et diplomatiques, ont amené l'Iraq à accroître son niveau de coopération avec les inspecteurs internationaux. Ce faisant, non seulement nous avons renforcé le régime d'inspections, mais nous avons aussi renforcé notre capacité à assumer la part centrale de notre mandat, c'est-à-dire sauver notre monde du fléau de la guerre.

Parallèlement, nous faisons avancer la cause du multilatéralisme en traduisant la volonté consensuelle de la communauté internationale de désarmer l'Iraq, pacifiquement mais résolument.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais réitérer notre confiance aux inspecteurs de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et les remercier des progrès accomplis jusqu'à présent, depuis le renouvellement de leur mandat respectif. De même, je remercie les États Membres de leurs nombreuses contributions, matérielles et diplomatiques, à ce processus, qui ont permis de renforcer l'efficacité des inspections. À cet égard, mon gouvernement salue particulièrement l'exposé du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Powell, et je me fais l'écho du sentiment de mon gouvernement et de mon continent en disant que ces progrès représentent tout ce que l'on peut faire par la voie diplomatique lorsque existe une volonté crédible d'agir.

À cet égard, je salue l'acceptation par l'Iraq de l'offre que lui a fait l'Afrique du Sud de l'aider à coopérer avec les inspections, sur la base de l'expérience sud-africaine de désarmement pacifique. L'Afrique a adopté une position claire sur la question du désarmement de l'Iraq par des voies pacifiques. En outre, les pays africains ont décidé de débarrasser leur continent des armes de destruction massive, un exemple qui pourrait être suivi par les pays de la région du Moyen-Orient.

De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire. Malheureusement, nous ne sommes pas en

mesure actuellement de dire que l'Iraq est exempt d'armes de destruction massive ni qu'il s'est engagé de manière irréversible dans la construction d'une société exempte de programmes d'armes de destruction massive. Toutefois, nous ne sommes pas davantage en mesure d'affirmer sans équivoque que l'Iraq a véritablement des armes de destruction massive ou d'autres armes représentant une menace claire et imminente pour la paix et la sécurité internationales. Ce que nous pouvons dire sans équivoque, c'est que la communauté internationale a envoyé un message clair au Gouvernement iraquien. C'est la raison pour laquelle le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002), appuyé par une volonté crédible de faire usage de la force pour en assurer l'application.

Le résultat positif de tout cela est que nous avons pu obtenir, comme nous l'ont indiqué les inspecteurs ce matin, la coopération concrète de l'Iraq, notamment : l'autorisation d'utiliser des avions U-2, des entretiens avec des chercheurs et de la documentation complémentaire sur ses programmes d'armements. D'autre part, une loi a été promulguée qui interdira effectivement ce type de programmes à l'avenir; les inspecteurs nous l'ont confirmé ce matin. Cela montre que l'Iraq est capable de coopération avec la communauté internationale et qu'il peut agir lorsque existe une pression résolue de la communauté internationale, agissant dans les limites de notre mandat. C'est un exemple des progrès qui peuvent être accomplis lorsque le Conseil de sécurité parle d'une seule voix et qu'il reflète le consensus et la détermination de la communauté internationale. L'adoption de la résolution 1441 (2002) en est une preuve claire.

Le recours à la force aujourd'hui nous priverait des précieuses informations susceptibles d'être obtenues dans le cadre des vols des U-2, dans les entretiens avec les chercheurs et dans la documentation supplémentaire fournie par l'Iraq. Ces informations représentent des apports nécessaires aux inspections intrusives que le Conseil a exigées. Nous devons donner suffisamment de temps aux inspecteurs afin qu'ils recueillent les informations qui s'imposent pour nous permettre de prendre une décision en connaissance de cause, au moment voulu. Ces délais sont un investissement précieux dans la paix et dans le multilatéralisme, et dans la validité de la Charte de notre Organisation universelle.

Pour terminer, je tiens à dire que je veux croire que le Conseil représente une coalition unie de tous ceux qui sont désireux d'assurer la paix et la sécurité internationales. Notre capacité de maintenir la crédibilité qui nous permettra de garder à l'avenir notre pertinence en matière de paix et de sécurité internationales dépend dans une large mesure de notre capacité de peser soigneusement les conséquences des mesures que nous décidons collectivement. Quelle que soit cette décision, il est absolument essentiel qu'elle se fonde sur des informations convaincantes et particulièrement poussées. Quelle que soit la décision que nous prenons collectivement, elle doit être à la mesure de la gravité de la question dont nous sommes saisis. Cette décision n'a pas besoin d'être populaire; mais elle doit refléter le consensus du Conseil et elle doit être justifiée. Les conséquences d'une guerre l'emportent de toute évidence sur ses avantages. Je n'ai pas besoin de rappeler à ceux qui sont ici présents que la guerre représente la nature humaine dans ce qu'elle a de pire.

M. Tafrov (Bulgarie): J'ai le privilège et l'insigne honneur de parler au nom d'un autre vieux pays européen représenté à cette table, mais au nom de l'unique nouvelle démocratie européenne représentée au sein du Conseil de sécurité et qui est, je dois l'ajouter, très contente de l'être.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat ouvert, qui a lieu 10 jours seulement après la réunion au niveau ministériel que nous avons tenue à l'occasion des informations soumises à notre attention par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, concernant les programmes de production d'armes de destruction massive de l'Iraq et ses liens avec le terrorisme international.

Les deux discussions renforcent le caractère central du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et soulignent une fois de plus la nécessité de préserver son unité et sa détermination de désarmer l'Iraq. Étant très attaché au principe du multilatéralisme, la Bulgarie s'en félicite.

À l'instar des autres délégations, je voudrais dire à quel point nous apprécions le travail intense et important de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en Iraq.

Nous voudrions réitérer notre soutien aux inspecteurs pour la mise en oeuvre de leur mandat tel qu'il est décrit en détail dans la résolution 1441 (2002). L'expérience de la COCOVINU et de l'AIEA accumulée pendant 12 ans montre que le succès des inspections est largement tributaire de la coopération active de l'Iraq. Or, force est de constater que le régime à Bagdad est enclin à céder uniquement sous une pression diplomatique et militaire très forte.

L'Iraq a accepté les conditions de la résolution 1441 (2002) grâce à la pression solidaire de la communauté internationale. De ce point de vue, l'action de la communauté internationale et du Conseil de sécurité vis-à-vis du régime de Bagdad représente toujours le facteur principal pour assurer la coopération de l'Iraq avec les inspecteurs, et c'est aussi la condition principale pour trouver une issue pacifique à la crise.

La Bulgarie est d'avis qu'à ce jour, la coopération de l'Iraq pour la pleine mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002) est insatisfaisante. Bagdad, tout en mettant des conditions du reste, donne des signes d'une coopération active avec les inspecteurs, toujours sous la pression de la communauté internationale. Ce qui nous amène à constater que malheureusement – et les rapports des chefs des inspecteurs viennent de le confirmer – les autorités iraqiennes se trouvent toujours en violation patente de la résolution 1441 (2002). De la philosophie de cette résolution, il découle qu'il appartient à l'Iraq et non pas aux inspecteurs d'effectuer le désarmement. Les inspecteurs sont là pour le vérifier. Pour ce faire, il est essentiel que l'Iraq coopère activement et sans conditions. C'est aux autorités iraqiennes qu'incombe la charge de la preuve. Le gouvernement de Saddam Hussein – et non pas les inspecteurs – doit prouver sans ambiguïté que l'Iraq ne dispose pas d'armes de destruction massive.

Le Gouvernement bulgare attend que l'Iraq donne des réponses claires et définitives aux questions en suspens que contiennent les rapports de la COCOVINU et de l'AIEA, ainsi qu'aux questions qui ont été formulées dans la déclaration du Secrétaire d'État Colin Powell, le 5 février dernier. Et, comme d'autres délégations l'ont souligné avant moi, les plus sérieuses sont liées aux armes chimiques et biologiques.

Nous étudions avec attention l'idée française concernant le renforcement du régime des inspections en Iraq. À notre sens, elle est en harmonie avec la

position bulgare, qui a toujours été d'assurer une efficacité maximale aux inspections. Nous considérons que cette idée française, qui été élaborée tout à l'heure par le Ministre Dominique de Villepin, pourrait s'inscrire dans une stratégie d'ensemble du Conseil de sécurité pour le désarmement de l'Iraq. Il est bien évident qu'un élément et moyen irremplaçable de cette stratégie est la coopération active de l'Iraq.

La Bulgarie est en faveur d'un désarmement complet de l'Iraq par la voie pacifique. Notre priorité va à l'utilisation de tous les moyens possibles afin de trouver une solution pacifique à la crise, y compris en exerçant une pression tous azimuts, politique autant que militaire, pour atteindre cet objectif. La Bulgarie considère que ceci est toujours possible si l'Iraq était immédiatement d'accord pour coopérer activement et sans conditions avec les inspecteurs et se mettait en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et avec la résolution 1441 (2002) en particulier.

Le Conseil de sécurité a maintes fois prévenu l'Iraq des conséquences sérieuses qui pourrait résulter de cette situation s'il n'était toujours pas en conformité avec ses obligations de désarmement. Ceci nous amène à dire que la responsabilité d'une issue éventuelle indésirable de la crise incomberait entièrement aux autorités de Bagdad.

Le manque, ou, pire, l'absence d'unité et de détermination de la part du Conseil de sécurité de l'ONU sur la question du désarmement de l'Iraq n'est pas de nature à diminuer, mais au contraire, à augmenter en fin de compte les dangers potentiels pour la paix et la sécurité du monde qui découlent de la prolifération des armes de destruction massive. La Bulgarie lance un appel solennel pour l'unité du Conseil de sécurité qui représente une condition importante pour l'issue pacifique de cette crise et pour prévenir d'autres dangers de ce genre pour la paix et la sécurité internationales à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

Je voudrais remercier M. Blix et M. ElBaradei de leur mise à jour sur les inspections en Iraq. Ils nous ont fait des exposés sur les progrès substantiels qu'ils ont accomplis dans leurs travaux, mais aussi sur l'insuffisance de la coopération du régime iraquien

avec les inspecteurs. Ces insuffisances doivent être rectifiées par Bagdad sans plus tarder. On ne saurait laisser l'Iraq posséder des armes de destruction massive. L'Iraq doit désarmer complètement. Bagdad doit coopérer pleinement et activement avec la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et il doit se conformer sans conditions aux demandes des résolutions pertinentes.

Les inspecteurs ont rendu compte des progrès qu'ils ont réalisés. Les premiers entretiens privés avec des experts irakiens ont eu lieu sans la présence d'accompagnateurs officiels. Le problème de la surveillance aérienne par des U-2 a été réglé. Des hélicoptères, des drones, des Mirages et des Antonovs vont être mis à la disposition de la COCOVINU pour assurer une surveillance aérienne globale.

Les inspecteurs ont donc pu enregistrer quelques succès. Déjà aujourd'hui, leur présence sur le terrain a considérablement réduit le danger provenant de l'Iraq. Ce qu'il faut maintenant, c'est mettre les nouvelles mesures en place à l'épreuve et les évaluer à la lumière de notre objectif commun qui est d'assurer le désarmement complet de l'Iraq. Pourquoi nous écarter de cette voie maintenant? Pourquoi arrêter les inspections maintenant? Au contraire, il faut accorder aux inspecteurs le temps nécessaire pour qu'ils mènent à bien leur mission.

La façon dont nous allons procéder maintenant est indiquée dans les résolutions 1441 (2002) et 1284 (1999). L'essentiel, ce sont les trois éléments centraux des résolutions : une coopération pleine et entière, les inspections et la vérification.

Premièrement, l'Iraq doit coopérer pleinement, inconditionnellement et activement avec les inspecteurs, si l'on veut éviter la tragédie qui se profile à l'horizon.

Deuxièmement, le régime d'inspection doit être rendu plus efficace. La France a fait des propositions très concrètes sur la façon d'y parvenir. Cela comprend l'accroissement du nombre des équipes d'inspection et l'amélioration des moyens techniques qui sont à leur disposition. En outre, les capacités de coordination, de surveillance et d'action concrète des inspecteurs doivent être précisées et renforcées. Nous appuyons vigoureusement ces propositions car elles permettent

de réagir de façon plus appropriée au vu de l'ampleur de la tâche.

Troisièmement, et en parallèle avec les inspections, les mécanismes de vérification et de contrôle exigés par la résolution 1284 (1999) doivent être développés et élargis. Un régime permanent de contrôle sur le long terme doit empêcher tout réarmement à l'avenir. Nous avons besoin de structures qui garantissent le désarmement de l'Iraq et son endiguement de façon permanente. Cela est absolument fondamental pour toute la région. Un tel régime d'inspection et de vérification renforcé pourrait également servir à l'Organisation des Nations Unies dans d'autres crises impliquant des armes de destruction massive.

Toutes les options possibles pour résoudre la crise iraquienne par des moyens pacifiques doivent être explorées à fond. Quelles que soient les décisions qui seront prises, elles doivent l'être exclusivement par le Conseil de sécurité, qui reste le seul organe internationalement habilité à le faire.

Les opérations militaires à l'encontre de l'Iraq, outre les très graves conséquences humanitaires qu'elles entraîneraient, par-dessus tout mettent en danger la stabilité d'une région tendue et agitée. Les conséquences pour le Proche-Orient et le Moyen-Orient risquent d'être catastrophiques.

Il ne devrait y avoir rien d'automatique dans le recours à la force militaire. Toutes les autres options possibles doivent être explorées à fond. Cela a été réaffirmé par les Gouvernements russe, français et allemand, dans une déclaration commune publiée lundi. La diplomatie n'a pas encore atteint ses limites.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité et je donne maintenant la parole au représentant permanent de l'Iraq, M. Mohammed Aldouri.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*): Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil, d'avoir donné la possibilité à l'Iraq de participer à cette séance et de prendre la parole au Conseil de sécurité dans le temps qui nous est imparti.

J'ai écouté très attentivement les exposés de M. Blix, Président exécutif de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de M. ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA), ainsi que les déclarations des membres du Conseil. J'aimerais faire nombre d'observations.

L'Iraq a accepté de se plier à la résolution 1441 (2002), étant donné que c'était le moyen de trouver une solution au prétendu problème de désarmement des armes de destruction massive iraqiennes. Après trois séries de négociations techniques avec l'ONU et le retour des inspecteurs en Iraq, l'Iraq a effectivement offert tout ce qui pouvait entrer dans le cadre du concept de coopération active de la part de l'Iraq.

Je voudrais signaler que l'Iraq a soumis dans les délais voulus la déclaration exigée au terme du paragraphe 3 de la résolution 1441 (2002). Cette déclaration contenait de nombreux documents relatifs aux programmes iraqiens antérieurs dans les domaines nucléaire, chimique, biologique et balistique. Nous continuons de penser que ces documents doivent être étudiés de près par les autorités compétentes, car ils comprennent des informations actualisées répondant à de nombreuses questions. Nous sommes en droit de nous demander si la déclaration a bien fait l'objet d'un examen diligent et approfondi ou si elle doit être réexaminée dans son ensemble par les autorités compétentes. Nous aimerions que ces dossiers soient réexaminés en leur totalité.

Deuxièmement, l'Iraq a ouvert ses portes aux équipes d'inspecteurs sans imposer de restrictions ni de conditions. Le monde entier a été surpris de ce niveau de coopération sans précédent. Nous savons que certains États n'étaient pas très heureux de cette coopération. En fait, certains auraient préféré que l'Iraq fasse obstruction aux inspections ou ferme certaines portes, mais cela ne s'est pas produit et ne se produira pas parce que l'Iraq a sincèrement décidé de prouver qu'il ne détient pas d'armes de destruction massive et de dissiper tout doute à ce sujet.

Je voudrais rappeler ce qu'ont déclaré M. Blix et M. ElBaradei ce matin : 675 inspections ont eu lieu jusqu'ici en Iraq et ce, en un court laps de temps. Les inspecteurs n'ont trouvé aucun élément de preuve contredisant les déclarations iraqiennes ou étayant les allégations faites par les États-Unis et le Royaume-Uni quant à la présence de programmes d'armements prohibés ou d'armes dont la présence a été présumée aujourd'hui, par le représentant a, présumée par le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni aujourd'hui.

Troisièmement, s'agissant des entretiens avec les scientifiques iraqiens, le Gouvernement iraquien continue d'encourager ces derniers à les accepter. Une liste de noms d'autres scientifiques a été soumise à la demande de M. Blix et M. ElBaradei. D'autres listes sont en préparation et ils le savent.

Quatrièmement, l'Iraq a bien accepté les survols d'avions U-2, Mirage et Antonov II dans son espace aérien à des fins de surveillance. Il est logique et raisonnable, pendant ces missions de surveillance, que les avions britanniques et américains cessent leurs frappes car cela compromettrait la sécurité de ces missions. Par conséquent, les inspecteurs ont six niveaux de surveillance aérienne : les satellites, les avions de surveillance à haute altitude – les U-2 –, les avions à moyenne altitude – les Mirages – les avions à faible altitude – Antonov II –, les hélicoptères et autres moyens de surveillance aérienne.

S'agissant de la question de la législation iraquienne où d'aucuns ont vu un élément important de la coopération iraquienne, l'Iraq n'a pas pris de position négative à cet égard. Nous avions des considérations d'ordre législatif et technique. En tout cas, le décret a été promulgué aujourd'hui, de façon à mettre fin à la controverse à ce sujet. J'ai été surpris d'entendre certains dire que ce décret n'avait aucune importance ou qu'il venait tardivement.

S'agissant des autres questions, la COCOVINU, après sa création, a adopté un processus consistant à inclure les questions en suspens dans le système de surveillance renforcé. Cela a été mentionné dans le plan d'organisation soumis au Conseil de sécurité dans le document S/2002/292. Mais pour faciliter la mission de la COCOVINU aux fins d'identifier ces problèmes en suspens et de les résoudre, l'Iraq a fourni une déclaration complète le 7 décembre 2002. Il a fourni à cet effet d'importants détails sur les questions en suspens et les moyens de les résoudre.

Cependant, l'Iraq a commencé à coopérer activement avec la COCOVINU, qui a récemment accepté de débattre de ces questions avec l'Iraq. Nous avons remis 24 documents sur nombre de questions en suspens. Deux commissions composées de hauts responsables et de scientifiques iraqiens ont été créées en vue d'examiner ces questions et de fournir les informations demandées par M. Blix et M. ElBaradei à maintes reprises.

Après tout cela, certains continuent d'alléguer que l'Iraq ne coopère pas, pire encore, que l'Iraq est en violation patente de la résolution 1441 (2002). Notre question est : où réside cette violation patente? Réside-t-elle dans les allégations formulées par les États-Unis à la dernière séance – que de nombreux États du monde n'acceptent pas – ou bien le problème est-il lié à la notion de coopération active qui est exigée de l'Iraq?

Nombre des pays ici présents ont demandé une coopération active. Qu'est-ce qu'une coopération active? Si cela signifie que l'Iraq doit montrer des armes de destruction massive, nous répondons en citant le proverbe arabe qui dit qu'une main vide n'a rien à donner. On ne peut pas donner ce que l'on n'a pas. Si nous ne possédons pas de telles armes, comment pouvons-nous désarmer? Comment démanteler ce type d'armes si elles n'existent pas?

Nous partageons l'opinion de ceux pour qui le meilleur moyen de résoudre ces questions est de poursuivre la coopération active avec les inspecteurs. Nous ne faisons pas partie de ceux qui souhaitent l'échec des inspections. Je me réfère à un article du *Washington Post* citant des membres du Sénat américain : « Nous [le Gouvernement américain] avons sapé le travail des inspecteurs ».

En ce qui concerne la question des missiles, qui a été soulevée aujourd'hui par un grand nombre d'orateurs, je voudrais signaler, pour ceux qui l'ignorent, que l'Iraq a fait état de ces missiles dans sa déclaration semestrielle ainsi que dans sa déclaration complète au Conseil de sécurité. Les missiles n'ont pas été découverts par les inspecteurs. L'Iraq continue de souligner que les missiles qui ont été fournis à nos forces armées n'ont pas une portée supérieure à 150 kilomètres. La question a récemment été abordée avec les experts de la COCOVINU. L'Iraq estime que le problème peut être résolu au plan technique. Il est donc illogique d'accuser l'Iraq de dépasser la portée autorisée tant que l'Iraq continue de traiter cette question avec une transparence totale et tant que les installations et les bancs d'essai font l'objet d'un contrôle. À cet égard, l'Iraq suggère que l'on effectue des tirs expérimentaux de divers missiles de façon à en vérifier la portée. Un dialogue ouvert est parfaitement possible entre les experts de l'Iraq et ceux de la COCOVINU aux fins d'une solution satisfaisante.

S'agissant du bacille du charbon et du VX, qui ont également été mentionnés, l'Iraq a présenté des

propositions concrètes en vue de résoudre ces questions, qui font partie de celles encore en suspens au sujet du VX, du bacille du charbon, de certains précurseurs chimiques et des informations relatives aux milieux de culture. L'Iraq a suggéré que l'on évalue les quantités de VX et de bacille du charbon qui ont été détruites en mesurant les quantités dissoutes de VX et de bacille du charbon qui se trouvent dans les sites où la destruction unilatérale a eu lieu début 1991. Il est possible d'extrapoler la quantité détruite en effectuant une enquête scientifique et en comparant le résultat avec les déclarations de l'Iraq. La question nécessite donc des efforts intenses et constants, car elle relève d'un domaine complexe.

Alors que des voix s'élèvent dans le monde entier pour demander aux États-Unis et au Royaume-Uni d'écouter la voix de la raison et de respecter la légitimité internationale et la paix, les États-Unis et le Royaume-Uni continuent de réunir des forces contre l'Iraq et de faire planer la menace d'une guerre au mépris du droit international et des droits de l'homme.

Nous soulignons que l'Iraq a choisi la voie de la paix. Nous avons opté en faveur de solutions satisfaisantes aux yeux de la communauté internationale. Nous sommes prêts à fournir tous les moyens possibles pour aider à faire toute la lumière, cela pour éviter les objections de ceux qui, malintentionnés, désirent déclencher, en Iraq et dans toute la région, une guerre dont les objectifs politiques et économiques auraient des conséquences incalculables.

Nous espérons que le Conseil de sécurité sera attentif au vœu la volonté de l'immense majorité des

États Membres de l'Organisation des Nations Unies et qu'il permettra aux inspecteurs de remplir le rôle qui leur incombe et de s'acquitter de leurs tâches au moyen du dialogue et d'une coopération active. Cela conduira certainement à la paix et non à la guerre. Nous prions instamment le Conseil de sécurité d'envisager de lever l'injuste embargo qui est imposé à l'Iraq et de se montrer à la hauteur de ses engagements en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous prions instamment le Conseil de continuer d'oeuvrer aux fins de l'élimination de toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991).

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Avant de lever la séance, je rappelle aux membres du Conseil qu'une séance privée aura lieu à l'issue de cette séance. Conformément à ce qui a été préalablement convenu, la séance privée sera l'occasion, pour les membres du Conseil, de poursuivre leur échange de vues sur la question dont le Conseil est saisi. J'invite donc les représentants des États qui ne sont pas membres du Conseil, les observateurs et les représentants des médias à quitter la salle. La séance privée commencera dans 15 minutes.

La séance est levée à 13 h 50.